

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS  
ET CONDITIONS DES SERVICES DE  
TRANSPORT POUR L'ANNÉE 2020

DOSSIER : R-4096-2019

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente  
Me NICOLAS ROY et  
M. JOCELIN DUMAS

AUDIENCE DU 12 DÉCEMBRE 2019

VOLUME 7

CLAUDE MORIN  
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY  
avocat de la Régie

REQUÉRANTE :

Me YVES FRÉCHETTE  
avocat de Hydro-Québec Transport (HQT)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN  
avocat de l'Association hôtellerie Québec et  
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me PIERRE PELLETIER  
avocat de l'Association québécoise des  
consommateurs industriels d'électricité et du  
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-  
CIFQ);

Me NICOLAS DUBÉ  
avocat pour Brookfield renewable trading and  
marketing LP (BRTM);

Me ANDRÉ TURMEL  
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (Section Québec) (FCEI);

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD  
avocate du Regroupement national des conseils  
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
avocat des Stratégies énergétiques et d  
el'Association québécoise de lutte contre la  
pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA).

---

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	4
PLAIDOIRIE PAR Me YVES FRÉCHETTE	5
PLAIDOIRIE PAR Me NICOLAS DUBÉ	11
PLAIDOIRIE PAR Me ANDRÉ TURMEL	17
PLAIDOIRIE PAR Me STEVE CADRIN	27
RÉPLIQUE PAR Me YVES FRÉCHETTE	98

---

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce douzième (12e)  
2 jour du mois de décembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du douze (12)  
8 décembre deux mille dix-neuf (2019), dossier R-  
9 4096-2019. Demande de modification des tarifs et  
10 conditions des services de transport pour l'année  
11 2020. Poursuite de l'audience.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Alors, rebonjour. J'avais l'AHQ-ARQ pour commencer  
14 dans l'ordre alphabétique, mais je ne sais pas s'il  
15 y avait des préférences pour les autres. Alors,  
16 Maître Dubé, je vois que vous vous portez  
17 volontaire pour BRTM.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Oui. Bonjour.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Bonjour.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Peut-être avant de débiter, un petit sujet  
24 d'intendance et ça pourrait peut-être permettre...  
25 Ce que je me proposais, c'est de vous donner la...

1 Tout d'abord, bonjour à tout le monde. Yves  
2 Fréchette pour Hydro-Québec TransÉnergie, très  
3 heureux. Je vous donne mes salutations et celles de  
4 l'équipe qui m'accompagne, bien sûr, pour ce  
5 dernier... dernière journée, souhaitons-le, là,  
6 pour compléter cette audience de cette année.

7 Alors, ce que je vais peut-être vous  
8 offrir, je ne veux pas encore interférer avec mes  
9 collègues, mais je pouvais vous offrir verbalement  
10 notre position à l'égard de la proposition qui a  
11 été faite par AHQ-ARQ. Alors, monsieur Raymond et  
12 son procureur sont à l'arrière. Alors, ils pourront  
13 entendre directement ce qu'Hydro-Québec a à dire à  
14 cet égard-là, donc ils pourront plaider directement  
15 sur... Bien, c'est dans la suite de ce qu'on  
16 discutait hier et dans la suite de l'engagement.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parfait. Je vais vous faire attendre un peu, Maître  
19 Dubé, on va procéder avec maître Fréchette.

20 PLAIDOIRIE PAR Me YVES FRÉCHETTE :

21 Ça va être très court, Maître Dubé.

22 Alors, tout d'abord, c'est évidemment...  
23 Tout d'abord, je vous remercie de pouvoir mettre ça  
24 derrière nous si c'est possible. Alors, en ce qui  
25 concerne la proposition qui vous a été faite par

1 l'AHQ-ARQ, que l'on retrouve, peut-être, Madame  
2 Lebuis, peut-être présenter la présentation à  
3 l'écran. Je n'ai pas les cotes là, mais c'était la  
4 présentation de monsieur Raymond qui a été faite,  
5 vous rendre aux pages 11 et suivantes. On me dit  
6 que c'est AHQ-0023. Alors, je pense, Madame Lebuis,  
7 vous le voyez. Alors, peut-être le temps qu'on s'y  
8 rende. À la page 11, s'il vous plaît.

9 Alors, à la page 11, c'est la proposition  
10 qui vous est faite. Alors, le premier, la première  
11 chose qu'on souhaite, et c'est un peu dans la  
12 foulée de ce que je vous exprimais hier, si tout  
13 d'abord la Régie était tentée par une telle  
14 approche, on vous soumet à ce stade-ci que ce  
15 serait une erreur.

16 Tout d'abord, un, l'équation, elle peut  
17 apparaître simple, mais c'est ses intrants qui eux  
18 seront complexes à déterminer. Et c'est là où tout  
19 le travail est à faire.

20 Le risque, le risque que l'on voit à se  
21 lancer immédiatement avec ces données-là qui ne  
22 sont pas complètes, c'est qu'on se ramasse encore  
23 une fois dans la même situation qu'avec l'IFD-  
24 Impact où on a des itérations qui sont requises en  
25 cours de route puis il y a de nombreux... puis que

1 l'indicateur se révèle incomplet. Et ça, pour nous,  
2 c'est très clair qu'on n'est pas favorable à  
3 cette... à développer une méthode arbitraire sur  
4 des hypothèses à ce stade-ci. Ça, c'est notre  
5 premier élément.

6 Si on va à la page suivante, Madame Lebuis,  
7 quand on regarde tout d'abord les deux, les deux...  
8 les colonnes B et les colonnes C, le grand travail  
9 qui reste à faire, puis c'est un peu ce qui est  
10 mentionné dans le bas, c'est de tout déterminer les  
11 durées et le nombre d'équipements. C'est le gros du  
12 travail. C'est ça qui va prendre énormément de  
13 temps. C'est ça qui est fondamental.

14 Quand on prend l'IF par exemple, dans notre  
15 cas, les IF ne recoupent pas seulement les  
16 équipements majeurs, il va recouper une série  
17 d'équipements qui vont aller dans des... que ce  
18 soit d'autres équipements que les équipements  
19 majeurs et qui représentent plus que cinquante pour  
20 cent (50 %) de l'ensemble des équipements qui sont  
21 couverts par le IF.

22 Alors, c'est là tout le travail qui reste à  
23 faire. C'est donc de déterminer l'échantillon et  
24 c'est ça qui va prendre énormément de temps.  
25 Évidemment, toujours liés aux colonnes B et aux

1 colonnes C.

2 Si vous allez à la page suivante, et c'est  
3 un peu ce que je vous mentionnais, si vous allez  
4 dans les colonnes « Taux d'IF HQT », « Taux d'IF  
5 Hydro One » on ne peut pas comparer parce que ces  
6 deux taux-là, ces deux données-là ne reposent pas  
7 sur les mêmes équipements.

8 Alors, encore une fois, l'IF HQ contient de  
9 très très nombreux sous-équipements en télécom, des  
10 relais d'automatisme, et caetera, et caetera, qui  
11 représentent plus de cinquante pour cent (50 %) de  
12 l'échantillon.

13 (9 h 05)

14 Alors, de présenter ça, ça peut nous... ça  
15 peut apparaître séduisant, mais à ce stade-ci, le  
16 travail reste à faire et c'est tout le travail  
17 qu'on aura à faire, et ça va être un véritable défi  
18 d'être capable de faire ça. Comme on vous a dit,  
19 l'IF, avec toutes les difficultés ou les lacunes  
20 qu'on peut... qu'on souhaite... qu'on a identifiées  
21 à l'égard de l'indicateur, il a quand même pris  
22 quatre ans à être élaboré, comme monsieur Chagnon  
23 l'a mentionné. Alors, ça va être tout un défi pour  
24 nous pour les deux prochaines années d'être capable  
25 de vous arriver avec un taux de disponibilité,



1 indisponibilité qui soit cohérent.

2 Et le gros du travail, ce n'est pas le  
3 calcul, c'est tout ces intrants, déterminer les  
4 familles d'équipements, placer dans... et  
5 déterminer avec tout ça un échantillon qui va être  
6 représentatif et ensuite de ça de travailler en  
7 collaboration avec d'autres partenaires comme l'ACÉ  
8 et autres, là, à l'intérieur d'une période de deux  
9 ans, je vous dis, c'est un défi colossal d'être  
10 capable de faire ça. Alors, de penser  
11 qu'aujourd'hui, je vous sou mets ça avec beaucoup de  
12 respect, beaucoup d'égard pour les démonstrations  
13 qui ont été faites, Hydro-Québec, on n'adhère pas à  
14 ça, on ne peut pas travailler avec des hypothèses  
15 qui vont encore une fois nous amener dans les mêmes  
16 voies que ce que l'IFD impact nous a donné comme  
17 résultat.

18 Maintenant, dans la suite de l'engagement  
19 que vous aviez demandé, toujours à l'AHQ-ARQ,  
20 c'était la détermination des seuils. Alors, pour  
21 nous, dans cet engagement-là, le premier message  
22 qu'on souhaite vous offrir, c'est que la  
23 proposition ne nous apparaît pas cohérente avec ce  
24 que la Régie a décidé dans le passé. Le seuil 1,  
25 qui vous est présenté dans l'engagement, est le

1 pire résultat. Arrondi, ce positionnement équivaut  
2 aussi au coefficient de quatre-vingts pour cent  
3 (80 %) de Gazifère. Et le seuil 2 est à mi-chemin  
4 entre la cible moyenne, entre la cible et le pire.  
5 Donc, ce positionnement équivaut au coefficient de  
6 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de Gazifère.

7 Dans sa décision à notre égard, la Régie,  
8 on ne sait pas si c'est Gazifère ou autrement,  
9 cette proposition-là. On ne connaît pas l'arrière  
10 des cibles ou des calculs que la Régie a pris. Mais  
11 ce n'est certainement pas en complète... En tout  
12 cas, ça ne nous semble pas cohérent ce qui vous est  
13 proposé dans l'engagement 1 avec ce que la Régie a  
14 décidé.

15 Alors, on n'est évidemment, comme  
16 transporteur, pas à l'aise avec l'indicateur et les  
17 seuils, que l'indicateur qui est préconisé à ce  
18 stade-ci n'est pas mature, il n'est pas intégré à  
19 nos processus d'affaires. Et évidemment on est tout  
20 à fait mal à l'aise d'appliquer ça. Il me semble  
21 que, je n'avais pas eu la chance de passer les  
22 notes, mais on parlait de l'année deux mille dix-  
23 neuf (2019) et les suivantes. À ce stade-ci, on  
24 n'est vraiment pas à l'aise d'appliquer cette  
25 méthodologie, cette façon de voir les choses-là,

1           cet indicateur. Ça nous apparaît, avec égard,  
2           déraisonnable dans les circonstances.

3                       Et je vous réitère encore une fois qu'on a  
4           été très à l'écoute de la Régie, on a toujours été  
5           en écho à vos préoccupations, on vous a fait une  
6           première proposition à l'origine qui nous a... si  
7           on a bien compris, la Régie était plus ou moins à  
8           l'aise. On est revenu avec monsieur Chagnon, madame  
9           Roby, le lundi matin, avec une autre proposition.  
10          Alors, on vous soumet encore une fois que ce sont  
11          celles qui sont à être privilégiées dans ce  
12          dossier-ci.

13                      Permettez-moi juste un instant si j'ai fait  
14          le tour.

15                      Merci. Ça va être tout. Je vous remercie,  
16          Maître Dubé.

17          LA PRÉSIDENTE :

18          Merci beaucoup, Maître Fréchette. Bonjour, Maître  
19          Dubé.

20          PLAIDOIRIE PAR Me NICOLAS DUBÉ :

21          Bonjour. Bonjour à tous. Nicolas Dubé pour BRTM.  
22          Vous comprendrez que mes représentations vont être  
23          très courtes ce matin considérant le report des  
24          sujets sur les annexes 4 et 5 à une date  
25          ultérieure. Néanmoins, on avait des sujets

1           résiduels dans notre demande d'intervention. Comme  
2           vous le savez, BRTM est préoccupée par le taux de  
3           pertes depuis les dernières années.

4           Ma cliente, par son représentant monsieur  
5           Julien Wu, était ici cette semaine pour écouter  
6           principalement la preuve du Transporteur sur le  
7           taux de pertes. Elle a été à même de constater les  
8           efforts importants et sérieux qui ont été faits par  
9           le Transporteur dans les dernières années pour  
10          revalider les calculs du taux de pertes et proposer  
11          des méthodes de validation pour s'assurer que les  
12          futurs taux de pertes soient le plus exact  
13          possible.

14          On ne remet pas en doute le travail sérieux  
15          du Transporteur et le travail sérieux fait par les  
16          gens de l'IREQ à cet égard-là.

17          (9 h 10)

18          Ceci étant dit, comme vous l'avez dit,  
19          Maître Duquette, le thème de l'audience cette  
20          année, j'ai compris que c'est la confiance.  
21          Monsieur Wu en avait parlé lors de l'audience  
22          l'année dernière. Pour un client point à point du  
23          Transporteur, l'important c'est d'être en mesure de  
24          regagner la confiance du Transporteur dans les taux  
25          de pertes. Les taux de pertes représentent des

1 dépenses très importantes pour un client du  
2 Transporteur et d'autant plus pour un client comme  
3 Brookfield, qui est un des transporteurs point à  
4 point les plus importants après HQP.

5           Donc, comment regagner la confiance? On  
6 était à même... ma cliente, comme je l'ai dit, elle  
7 ne remet pas en doute le sérieux des travaux qui  
8 ont été faits par le passé. Néanmoins, elle a  
9 constaté durant l'audience qu'il n'y a pas eu de...  
10 je vais utiliser le terme « benchmarking »  
11 exhaustif pour évaluer l'ensemble des méthodes qui  
12 sont utilisées chez les transporteurs un peu  
13 partout dans le monde pour valider les taux de  
14 pertes. Et sans remettre en doute le sérieux du  
15 travail fait par l'IREQ, on a constaté que le  
16 mandat qui a été donné à l'IREQ, je pourrais le  
17 qualifier de mandat dirigé. Donc, l'IREQ a regardé  
18 deux méthodes de validation qui ont été soumises  
19 par le Transporteur.

20           Comment faire pour aller chercher, si je  
21 peux me permettre l'expression, la coche supérieure  
22 au niveau de la confiance? Bien on vous réitère  
23 notre proposition de l'année dernière, d'avoir un  
24 vérificateur externe indépendant, qui pourrait  
25 vérifier les données et méthodes de validation du

1           Transporteur de manière périodique. Ceci, de l'avis  
2           de Brookfield, permettrait d'aller chercher un  
3           niveau de confiance supérieur et de boucler la  
4           boucle.

5                       L'année dernière, dans votre décision D-  
6           2019-47, je l'ai relue hier, vous n'avez pas  
7           totalement exclu cette avenue-là, vous avez dit,  
8           qui était prématurée à ce stade-ci. Donc, on se  
9           permet aujourd'hui, sur la base de la preuve qui a  
10          été présentée, de vous réitérer notre demande à cet  
11          égard-là.

12                      Maintenant, un petit mot sur l'indicateur  
13          indisponibilité et interruption aux  
14          interconnexions. Simplement pour vous dire que par  
15          rapport au calendrier de travail qui était proposé  
16          par le Transporteur, on y adhère, on n'a pas  
17          d'objection, on a pris bonne note que le  
18          Transporteur prévoit respecter l'échéancier puis  
19          qu'il va rentrer en contact avec les clients point  
20          à point à l'intérieur des dates prévues à  
21          l'échéancier pour développer cet indicateur-là en  
22          collaboration avec les clients du Transporteur.

23                      Comme vous l'aviez mentionné dans votre  
24          décision l'année dernière, il n'y a pas  
25          d'indicateur de disponibilité aux interconnexions,

1           donc dans une seconde génération du MRI, j'annonce  
2           nos couleurs, on va avoir l'intention de demander  
3           que cet indicateur-là fasse partie du MTÉR. Donc,  
4           ça conclut mes courtes représentations aujourd'hui.  
5           Je vous remercie.

6           LA PRÉSIDENTE :

7           Juste une petite question, qui s'était posée  
8           également l'année passée, mais vous revenez avec  
9           votre recommandation d'avoir un vérificateur  
10          externe indépendant. Pour vous, un vérificateur  
11          externe indépendant, il faut que ça fasse... faut-  
12          il qu'il vienne d'une organisation reconnue, que ce  
13          soit... je... j'essaie de voir laquelle, là. Ça se  
14          trouve où? NPCC? NERC? Où trouve-t-on ce type de  
15          vérificateur externe indépendant?

16          Me NICOLAS DUBÉ :

17          C'est une bonne question. Bien honnêtement, ma  
18          cliente n'est pas ici avec moi aujourd'hui. Je n'ai  
19          pas la réponse. Ça pourrait faire l'objet d'une...  
20          si la Régie souhaite aller dans cette direction-là,  
21          elle pourrait demander au Transporteur de plancher  
22          sur cette avenue-là et de faire des propositions.  
23          Le principe qui avait soumis l'année dernière  
24          c'était plus au niveau de principe, donc d'avoir un  
25          vérificateur externe indépendant, qui serait en

1 mesure de vérifier les données et les méthodes de  
2 validation. Ça avait été soulevé par l'AHQ-ARQ  
3 également, qu'il n'y avait pas de vérification  
4 externe par rapport aux travaux qui sont effectués  
5 par le Transporteur et l'IREQ.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 O.K. Alors... mais je comprends de votre point  
8 qu'avoir un vérificateur externe ça pourrait être  
9 agréable, mais il n'y a pas une urgence à ce que ce  
10 soit fait, il pourrait y avoir des étapes  
11 préalables où on pourrait...

12 Me NICOLAS DUBÉ :

13 Tout à fait, on est...

14 (9 h 15)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Le Transporteur pourrait soumettre, le cas échéant,  
17 des propositions qui seraient commentées par votre  
18 cliente et les autres, évidemment?

19 Me NICOLAS DUBÉ :

20 Tout à fait. Pour Brookfield, on est dans un mode  
21 prospectif. Donc, comment améliorer le système pour  
22 l'avenir et aller chercher les éléments qui  
23 feraient en sorte d'amener une confiance plus  
24 grande et totale auprès des clients point à point.

25



1 LA PRÉSIDENTE :

2 D'accord. Je vous remercie beaucoup.

3 Me NICOLAS DUBÉ :

4 Merci.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci beaucoup.

7 Me NICOLAS DUBÉ :

8 Bonne journée.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Vous aussi. Bonjour Maître Turmel.

11 PLAIDOIRIE PAR Me ANDRÉ TURMEL :

12 Bonjour, Madame la Greffière... Bonjour Madame la  
13 Greffière, bonjour Madame la Présidente et aux  
14 membres du banc. Mon argumentation sera  
15 effectivement très brève, aussi, pour ma part. Dans  
16 ce dossier, la FCEI avait... un instant, trois...  
17 s'était limitée à être assez, je dirais, restreinte  
18 quant à ses recommandations. Je les rappelle.

19 La première, c'est d'appliquer un  
20 ajustement à la baisse de cinquante-quatre millions  
21 (54 M\$) sur le revenu requis pour tenir compte de  
22 la tendance à la surestimation de la base de  
23 tarification. Je vais y revenir.

24 La deuxième recommandation, c'était de  
25 poursuivre le développement de l'indicateur à

1 l'Impact IFD. Et la troisième est dans  
2 l'argumentation, c'était de maintenir l'indicateur  
3 Impact IFD pour les fins de l'application du  
4 mécanisme de traitement des écarts en redéfinissant  
5 la cible et les seuils à chaque rapport annuel, sur  
6 la base de l'état des données, à ce moment.

7 Alors, revenons donc brièvement sur le  
8 premier point, la surestimation de la base de  
9 tarification. Dans le dossier, HQT demande à la  
10 Régie d'approuver un revenu requis de trois  
11 milliards quatre cent quatre-vingt-huit millions  
12 (3,488 M\$) pour l'année tarifaire deux mille  
13 (2000).

14 C'est une hausse de soixante-treize  
15 millions (73 M\$) par rapport au revenu requis,  
16 approuvé, pour l'année témoin deux mille dix-neuf  
17 (2019). Donc, on parle bien d'une hausse générale  
18 des tarifs de zéro virgule neuf pour cent (0,9 %).

19 On l'a dit, on le répète et même HQT l'a  
20 redit, hier, HQT, par la nature de ses activités,  
21 ce sont des activités très intenses en capital, et  
22 elle doit garder quand même un regard constant sur  
23 les coûts liés à la base de tarification. Son coût  
24 de capital, amortissements, taxes sur le capital  
25 parce que ça représente une part importante du

1       revenu requis. La précision de la prévision de la  
2       base de tarification, on en parle à chaque année,  
3       mais pour la FCEI, ça revêt une grande importance  
4       parce que ça joue un impact majeur dans la fixation  
5       des tarifs.

6                Bien sûr, des écarts sont inévitablement  
7       constatés, mais il est légitime de s'attendre à ce  
8       que ceux-ci tendent, en moyenne, vers zéro (0 %).  
9       C'est ce qu'on disait dans notre preuve.

10               Alors, qu'est-ce que la preuve dit, cette  
11       année? Un peu à l'image de l'an passé, elle révèle  
12       qu'HQT surestime, depuis plusieurs années,  
13       significativement et de manière quasi ininterrompu,  
14       le niveau de sa base de tarification.

15               Dès deux mille quinze (2015), pour répondre  
16       à ce problème que la Régie a elle-même constatée,  
17       dès deux mille quinze (2015), la Régie avait  
18       demandé à HQT que des mesures soient mises en  
19       place. Ce qui a poussé HQT a intégré un facteur de  
20       glissement, on en a parlé là, un facteur de  
21       glissement à ses prévisions.

22               Mais contre toute attente, malgré ce  
23       facteur de glissement, les données des dernières  
24       années montrent plutôt, non seulement la tendance à  
25       surestimer la base ne s'est pas estompée, mais elle

1           semble plutôt s'amplifier.

2                       Donc, à l'audience... Et ça, je ne pense  
3 pas que... je pense que ce n'est pas nié là, c'est  
4 un fait. Et notre témoin, monsieur Gosselin, a  
5 témoigné à cet effet-là à l'audience. Je vous  
6 réfère aux notes sténographiques du neuf (9)  
7 décembre deux mille dix-neuf (2019), pages 187 et  
8 188. Je n'irai pas vous lire ni répéter ce qu'il  
9 avait dit. Mais malgré, donc, les mesures qui ont  
10 été apportées, des surestimations importantes sont  
11 encore présentes à la base de tarification et loin  
12 d'être en régression, depuis deux mille seize  
13 (2016), elles augmentent.

14                      Alors, la preuve révèle qu'elles atteignent  
15 un sommet de quatre cent trente et un millions  
16 (431 M\$) en deux mille dix-huit (2018), pour une  
17 moyenne de trois cent vingt-quatre millions  
18 (324 M\$) pour les cinq dernières années.

19                      Alors, on leur a dit, cette surestimation a  
20 des impacts directs sur le revenu requis et a  
21 contribué, de manière importante, aux excédents de  
22 rendement observés au cours des dernières années.

23                      Notre témoin, donc, à l'audience, a rappelé  
24 que c'est bien, HQT fait du travail mais ce n'est  
25 pas assez pour rassurer... et là, je le cite :

1                                   Pour nous rassurer[...]

2                   La FCEI...

3                                   [...] par rapport à la fiabilité des  
4                                   prévisions, ni en ce qui a trait au  
5                                   niveau du seuil de départ ni en ce qui  
6                                   a trait à la base de tarification  
7                                   moyenne qui va résulter en deux mille  
8                                   vingt (2020).

9                   (9 h 20)

10                   Alors, c'est pour cette raison que l'on maintient  
11                   notre recommandation parce que bon, la FCEI estime  
12                   que la meilleure prévision de la surestimation de  
13                   la base de tarification et de son impact sur le  
14                   revenu requis, avant la prise en compte de facteurs  
15                   de glissement et l'écart historique des cinq  
16                   dernières années, trois cent vingt-quatre millions  
17                   (324 M\$) et la moyenne c'est soixante-huit millions  
18                   (68 M\$) respectivement.

19                                   Donc, pour deux mille dix-neuf (2019), le  
20                   facteur de glissement induit une baisse du revenu  
21                   requis de treize point sept millions (13,7 M\$),  
22                   lequel devrait être retranché de l'écart historique  
23                   de soixante-huit millions (68 M\$), ce qui nous fait  
24                   arriver à un ajustement à la baisse de cinquante-  
25                   quatre millions (54 M\$) au revenu requis de l'année

1 témoin deux mille vingt (2020) pour tenir compte  
2 des différents effets, rendement, amortissement et  
3 taxes de la surévaluation systématique de la base  
4 de tarification. Bref, notre recommandation  
5 première demeure.

6 Maintenant, parlons de l'indicateur IF de  
7 deuxième génération. La Régie a ordonné en deux  
8 mille dix-neuf (2019), dans le dernier dossier  
9 tarifaire, à HQT, de développer cette cote, une  
10 cote d'Impact IFD, basée sur au moins les quatre  
11 critères suivants : Durée réelle des  
12 indisponibilités. C'est-à-dire en retirant les  
13 temps d'attente d'intervention en l'absence d'un  
14 besoin immédiat. Première contingence, clients hors  
15 interrompus, le fameux CHI et perte de transit.

16 Dans sa preuve, HQT estime aujourd'hui que  
17 les critères qui ont été retenus l'an dernier font  
18 en sorte que c'est un indicateur, et je cite, qui  
19 est non inutilisable aux fins de mesure de la  
20 performance du réseau et d'établissement de  
21 stratégies et c'est pour ça qu'HQT ne réalisera pas  
22 de suivis en continue de cet indicateur. C'est ce  
23 qu'on nous disait dans la preuve.

24 À l'audience, notre témoin, monsieur  
25 Gosselin, a rappelé bien sûr qu'un des éléments de

1 l'argumentaire du Transporteur c'était de dire que  
2 la base... Et on l'a entendu aussi à l'audience.  
3 C'est de dire que la base de données n'était pas  
4 mature. La maturité des données on en a parlé. Et  
5 qu'il y avait donc de l'instabilité, même les  
6 données historiques sont appelées à changer.

7 Et nous aussi, ça nous apparaît je pense  
8 une préoccupation légitime. « Nous aussi » étant la  
9 FCEI. En termes de pouvoir comparer les résultats  
10 avec les cibles, puis les seuils qu'on s'était  
11 fixés. Alors, la proposition de la FCEI que l'on  
12 proposait c'est de dire qu'au lieu de fixer les  
13 cibles en niveaux absolus, c'était de les fixer en  
14 niveau relatif.

15 Ce à quoi HQT a répondu qu'il n'était pas  
16 possible de faire ça, parce que en mettant à jour  
17 les données historiques, on allait changer les  
18 moyennes, puis on allait changer la variabilité des  
19 données aussi. Là, on peut discuter sur ces  
20 aspects. Et dans, je pense, est-ce que c'est la  
21 réponse à l'engagement numéro 7, on a vu aussi que  
22 la fameuse année deux mille treize (2013), la  
23 réponse indique qu'il s'agissait bien d'une erreur  
24 d'une année atypique et manifestement d'un, et là  
25 je n'ai pas la citation exacte de la réponse à

1 l'engagement 7, mais c'est que c'était vraiment une  
2 aberration statistique où donc les données étaient  
3 peu fiables à cet égard.

4 La Régie avait demandé à HQT donc  
5 d'utiliser les durées réelles, de telle sorte que  
6 seule la durée de son indisponibilité dû à la  
7 complexité à résoudre les défaillances sont  
8 reflétées. Face à l'incapacité de répondre du  
9 Transporteur, la FCEI donc réitère ses  
10 préoccupations quant à ce critère. La preuve révèle  
11 que ses préoccupations sont renforcées par les  
12 statistiques sur la distribution des durées des IFD  
13 qui montrent que certaines indisponibilités peuvent  
14 durer plusieurs années.

15 Donc, à l'audience, monsieur Gosselin,  
16 notes sténographiques du 9 décembre, pages 192,  
17 193, ce qu'il nous disait et simplement sur un  
18 point, le problème il vient réellement d'une  
19 aberration dans les données. Il ne vient pas du  
20 fait que de mettre à jour les données historiques  
21 et que ce soit susceptible de déstabiliser à ce  
22 point l'indicateur. Donc, conclusion. Somme toute,  
23 la variable de la durée est inutilisable. C'est ce  
24 que l'on retient de cette audience, de la preuve  
25 tout azimut sur ce point.



1                   Pour ce qui est de l'indicateur Impact IFD,  
2                   à sept critères pour la liaison au mécanisme au  
3                   détriment des écarts, la FCEI constate, comme HQT,  
4                   qu'à la suite d'améliorations apportées par le  
5                   Transporteur, les valeurs historiques de six des  
6                   sept critères composant cet indicateur ont variés  
7                   depuis le dossier deux mille dix-neuf (2019). Il  
8                   devient par conséquent difficile, voire impossible  
9                   de comparer le résultat annuel avec les seuils  
10                  établis.

11                  Tout comme HQT, la FCEI juge souhaitable  
12                  quoique non indispensable, on l'avait dit dans  
13                  notre preuve et on le maintient, qu'un indicateur  
14                  de performance du réseau soit maintenant dans le  
15                  mécanisme de traitement des écarts. Cependant,  
16                  contrairement à HQT, la FCEI estime que les  
17                  obstacles identifiés par HQT ne sont pas  
18                  insurmontables. Et nous recommandons donc de  
19                  maintenir l'impact, l'indicateur IFD en définissant  
20                  les seuils en matière conceptuelle plutôt que  
21                  numérique.

22                  (9 h 25)

23                  Enfin quant au taux d'indisponibilités, si  
24                  on croit que l'impact IFD va modifier le  
25                  comportement de manière non souhaitable, alors il

1 nous apparaît clair que le taux d'indisponibilités  
2 le sera aussi. Le taux d'indisponibilités n'est pas  
3 nécessairement un mauvais indicateur, mais pas  
4 nécessairement pour faire le lien avec le mécanisme  
5 du traitement des écarts parce qu'il va induire des  
6 comportements sous optimaux. Cette approche nous  
7 apparaît plus simple d'application et permet de  
8 maintenir l'axe disponibilité du réseau de la  
9 liaison entre les indicateurs et le mécanisme du  
10 traitement des écarts.

11 Alors donc, ça conclut, Madame la  
12 Présidente, les trois points que l'on avait à  
13 rappeler ce matin. Je vous remercie.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 La formation n'aura pas de questions.

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 Merci.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci beaucoup, Maître Turmel. Bonjour, Maître  
20 Cadrin.

21 Me STEVE CADRIN :

22 Bonjour. Serait-il possible d'avoir une pause d'une  
23 dizaine de minutes pour pouvoir répondre  
24 immédiatement...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Absolument.

3 Me STEVE CADRIN :

4 ... aux commentaires?

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Alors on va revenir à moins vingt, ça vous va?

7 Me STEVE CADRIN :

8 Oui. Absolument. J'apprécie.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Alors à dix heures moins vingt (9 h 40). Merci.

11 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

12

13 REPRISE DE L'AUDIENCE

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Bonjour, Maître Cadrin.

16 PLAIDOIRIE PAR Me STEVE CADRIN :

17 Bonjour. Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ. Et merci pour

18 le temps additionnel. Pour simplement vous

19 présenter quelques commentaires que je n'avais pas

20 déjà intégrés à la présentation, qui a été

21 transmise par SDÉ ce matin, qui a été déposée au

22 SDÉ ce matin et transmise par courriel également à

23 tous.

24 Donc, je vais immédiatement aller à la page

25 « introduction ». Fidèle à notre habitude, nous

1       repreons l'ensemble des conclusions modifiées et  
2       non modifiées de notre mémoire. Quand elles sont  
3       modifiées, elles sont surlignées... soulignées,  
4       pardon. Donc, je ne les lirai pas. Alors, vous avez  
5       gagné ici quatre pages de lecture instantanément.  
6       Mais quand même nous allons revenir sur certaines.  
7       Mais avant de débiter, mon confrère a fait, à  
8       plusieurs reprises en fait s'est arrêté dans le  
9       cadre de sa plaidoirie pour expliquer le travail  
10      qui a été fait par les gens de chez Hydro-Québec  
11      TransÉnergie, le travail qui, effectivement, un  
12      travail important puis qui est un travail sans  
13      relâche. Et puis il a parlé de la qualité également  
14      du travail des gens.

15                C'est certain que quand on vient en  
16      audience ici, on va évidemment mettre le focus sur  
17      les éléments qu'on considère problématiques dans un  
18      dossier ou les éléments qu'on va relever. Ça peut  
19      sembler très négatifs quand on va se présenter  
20      devant vous, parce que le rôle de l'intervenant  
21      n'est pas d'avaliser l'ensemble de la preuve pour  
22      tous les éléments puis vous donner les explications  
23      pourquoi c'est bon quand c'est bien fait, mais  
24      c'est évidemment de focuser sur les éléments  
25      critiques, les éléments qu'on considère

1 problématiques.

2 Il n'y a pas de jugement qui est porté sur  
3 les personnes. J'ai trouvé très personnalisé la  
4 façon de présenter ça de la part de maître  
5 Fréchette. Et je ne voudrais pas que ce soit pris  
6 comme personnalisé cette discussion-là. Ce ne sont  
7 pas monsieur Delourme ou madame ou monsieur un tel,  
8 ou monsieur Verret. C'est Hydro-Québec  
9 TransÉnergie. C'est la preuve qui vous est  
10 présentée. La critique, ce n'est pas les gens. La  
11 critique, c'est la preuve qui est présentée. Je  
12 pense que c'est important de le mentionner. Et je  
13 ne veux pas que ça devienne, cette discussion-là,  
14 dire, bien... On comprend que le travail est  
15 colossal. Et même dans le cadre de MRI allégé, il  
16 reste colossal.

17 Je commence en le mentionnant comme ça.  
18 C'est important pour moi de le mentionner parce  
19 que, évidemment, on a plusieurs éléments critiques.  
20 On fait souvent à la blague, ah, même l'AHQ-ARQ est  
21 d'accord, mon Dieu, on a passé la barre très  
22 difficile de l'AHQ-ARQ. Bon. C'est correct. Ça fait  
23 partie des commentaires. Puis la plaidoirie, c'est  
24 correct, on peut se permettre ce genre de chose-là.  
25 Puis je le prends avec le grain de sel puis la

1 pincette qui va avec. Puis je comprends que mon  
2 confrère fait de même. Moi aussi je vais faire des  
3 commentaires de cette nature-là.

4 Par contre, au final, il y a quelqu'un qui  
5 a un fardeau de preuve ici, on va faire un petit  
6 peu de droit, c'est HQT. Sans personnaliser rien,  
7 on doit vous faire un exercice qu'on a appelé de  
8 transparence et de confiance. Mais, je veux dire,  
9 je comprends que c'est des mots clés, on va y  
10 revenir. Mais ce n'est pas... Oui, c'est un voeu  
11 pieux, c'est certain, mais c'est nécessaire. C'est  
12 l'obligation réglementaire.

13 (9 h 47)

14 On doit fournir l'information qui est  
15 nécessaire pour que vous puissiez rendre votre  
16 décision. Et quand on fait des validations, des  
17 démonstrations, on doit vous mettre, vous, dans une  
18 zone de confiance. Autrement dit, on doit relever  
19 notre fardeau de preuve. On utilise des mots, je  
20 dirais, usuels, mais en droit c'est simplement un  
21 fardeau de preuve. Alors oui, il faut fournir toute  
22 l'information, ça va, puis on la fournit dans une  
23 certaine mesure. Il y a des problématiques, on les  
24 a identifiées, on va y revenir, mais au niveau de  
25 la confiance, écoutez, il va falloir vous

1 convaincre. Et dans certains cas on ne le fera pas,  
2 c'est ce qu'on prétend, au niveau du Transporteur.

3 Alors aussi, fidèle à mon habitude et pour  
4 utiliser maintenant des termes qu'on utilise  
5 régulièrement dans notre dossier, je vais vous  
6 donner mon appréciation qualitative du dossier et  
7 non pas quantitative. Alors je me retrouve avec  
8 monsieur Delourme, là, ici, quand j'ai ces  
9 discussions-là puis effectivement je ne suis pas  
10 apte à vous critiquer chaque élément quantitatif.  
11 Je perdrais beaucoup le temps de la Régie et je  
12 mélangerais probablement les choses. Je vais vous  
13 donner plus des impressions qualitatives et c'est  
14 pour ça que j'ai pris la peine d'écrire un peu plus  
15 de texte peut-être que je le fais parfois, dans le  
16 cadre de l'argumentation que vous avez peut-être pu  
17 lire ou pas encore peut-être, mais que vous pourrez  
18 lire dans le confort de votre délibéré.

19 Alors il y a vingt-cinq virgule cinq (25,5)  
20 recommandations que nous avons faites, parce qu'il  
21 y en a une qui est subsidiaire, d'où son point cinq  
22 (0,5). Je ne le commenterai pas chacune des  
23 recommandations évidemment de AHQ-ARQ. D'ailleurs,  
24 le Transporteur ne les a pas toutes commentées.  
25 Dans certains cas, il a même approuvé certaines de

1 nos recommandations, mais c'étaient pas des  
2 recommandations, c'étaient des constats, on était  
3 d'accord et on l'a dit quand ça se présentait.  
4 Remettons à César ce qui revient à César en temps  
5 et lieu et c'est ce qu'on a fait dans les cas où on  
6 le jugeait pertinent.

7           Alors il y a certains points que je ne  
8 discuterai pas. Les éléments... recommandations 17  
9 et 19 principalement, où je n'apporte pas de valeur  
10 ajoutée à cet élément-là, mais aucun des éléments  
11 que je mets de côté n'est retiré du mémoire et des  
12 recommandations. Je vous rappelle tout simplement  
13 que l'ensemble des recommandations sont maintenues  
14 ou au mieux ou au pire, c'est selon, sont modifiées  
15 en fonction de la preuve qu'on a entendue et des  
16 réponses qu'on a eues, des engagements qui ont été  
17 fournis également ou des questions qui ont été  
18 demandées même par la Régie et des engagements  
19 fournis par la Régie... que la Régie nous a demandé  
20 de fournir.

21           Donc, je commence. La recommandation numéro  
22 2 du mémoire :

23                   L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de  
24 demander au Transporteur de faire  
25 état, dans la section Performance



1 comparative de ses prochains dossiers  
2 tarifaires, de sa position par rapport  
3 au balisage de l'ACÉ en ce qui a trait  
4 aux indicateurs sur la fréquence des  
5 accidents de travail.

6 La réponse nous a surpris, elle est dans  
7 l'argumentation. J'ai fait la note de bas de page  
8 spécifique parce que j'ai pris un grand bout de  
9 texte. Madame la Greffière, je m'excuse, j'ai  
10 oublié de vous dire que c'était à la page 6. Voilà.  
11 Alors la citation est là :

12 des différences significatives en  
13 fonction du contexte dans lequel  
14 évoluent ces entreprises comme les  
15 législations et les commissions  
16 régissant les accidents de travail.

17 Alors évidemment, on ne peut pas se comparer avec  
18 les entreprises qui sont dans l'ACÉ parce qu'on n'a  
19 pas le même environnement législatif et de  
20 commission. Je vous avoue que je ne la comprends  
21 pas. Je vais être honnête, là, c'est ce que je  
22 mentionne ici et je ne reprendrai pas ce qui est  
23 écrit à l'écran. De deux choses l'une : ou c'est  
24 pire ailleurs ou c'est mieux, mais peu importe, le  
25 Transporteur, je pense que c'est au coeur de ses

1       priorités et je pense que monsieur Boucher l'a déjà  
2       mentionné dans le passé, qu'il s'attaquait  
3       effectivement à cette problématique-là des  
4       accidents de travail de façon importante. Puis je  
5       pense que ça doit être important. Et on n'aura  
6       jamais d'objection à ce qu'on s'en occupe  
7       correctement, nous, à l'AHQ-ARQ, de cet élément-là.

8                Mais de nous dire qu'on ne pourra pas se  
9       comparer avec les voisins parce qu'ils n'ont pas  
10      les mêmes législations ou ils n'ont pas les mêmes  
11      commissions qui les surveille, des accidents de  
12      travail, c'est des accidents de travail. Alors  
13      qu'il y ait commission ou pas de commission, qu'il  
14      y ait législation ou pas de législation, il y a des  
15      éléments qu'on doit faire pour limiter les  
16      accidents de travail. Ce sont des vraies choses  
17      qu'on fait en temps réel. C'est pas simplement la  
18      législation qui nous oblige à porter un équipement  
19      X ou un équipement Y. On le fait parce qu'on ne  
20      veut pas d'accident de travail. Et on peut aller  
21      au-delà de la législation évidemment, mais on sera  
22      pénalisé quand ce sera le cas puis on sera condamné  
23      à certaines choses dans certains cas lorsqu'on ne  
24      l'aura pas fait, parce que la législation l'oblige.  
25      Mais si on nous dit que la culture de l'entreprise

1 c'est de considérer cet élément-là comme étant  
2 important - et je pense que c'est ce qu'on nous dit  
3 - à ce moment-là, quel est le mal à se comparer  
4 puis à voir où est-ce qu'on se trouve par rapport  
5 aux autres.

6 Je vais aller maintenant à la  
7 recommandation en bas de page, la recommandation  
8 4:

9 L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de  
10 demander au Transporteur de fournir,  
11 dans ses causes tarifaires futures,  
12 les quatre figures du balisage de  
13 First Quartile Consulting

14 Et j'ai noté que partout nous avons écrit  
15 « quantile », alors le « n », je pense, est un  
16 « r » partout. Alors je le mentionne omnibus, là, à  
17 plusieurs endroits. C'est l'erreur et on s'en  
18 excuse. Alors donc :

19 First Quartile Consulting qui se  
20 rapportent aux investissements, comme  
21 il l'a fait dans le passé.

22 (9 h52)

23 Alors nous avons compris - et d'ailleurs il y a eu  
24 une discussion entourant ça - que vous aviez  
25 ordonné la production des informations

1 relativement aux investissements. Et vous avez  
2 mentionné qu'on devait déposer ces éléments-là. Et  
3 justement, on devait justifier, dans certains cas,  
4 pourquoi on ne dépose pas certains éléments. Et  
5 vous pourriez en décider, et c'est ce qu'on voit à  
6 la page suivante là, dans votre décision, en haut  
7 de page 7 :

8 Le cas échéant, la Régie pourra  
9 prononcer, dans sa décision sur le  
10 fond, sur les allégements recherchés  
11 par le Transporteur pour le prochain  
12 dossier tarifaire.

13 Jusque là, ça peut toujours aller, bien que ces  
14 élément-là, il n'y avait pas d'explication pourquoi  
15 ce n'était pas là.

16 Lors de l'audience, on a posé des questions  
17 sur ce point-là. Et si on sort, tout simplement, du  
18 texte pur et simple de l'engagement en tant que  
19 tel, et on voit l'ensemble de la discussion, on a  
20 demandé de fournir les cas de figures. Et on a pris  
21 l'engagement de les fournir.

22 On a aussi pris l'engagement de, peut-être,  
23 donner des explications entourant le fait qu'on  
24 n'ait pas décidé de les inclure, suite à  
25 l'ordonnance de la Régie, c'est tout à fait

1 correct.

2 Par contre, la réponse à l'engagement c'est  
3 simplement ça. On ne les fournit pas puis on ne les  
4 fournira pas. Honnêtement, c'est la première fois  
5 que je vois ça là. On prend l'engagement de fournir  
6 des figures puis on ne les fournit pas.

7 On n'en a pas fait de plat. On n'est pas  
8 venu en discuter, mais je pense et nous  
9 soumettons... Encore une fois, c'est une question  
10 d'exercice de balisage et on avait le point  
11 précédent, l'accident de travail.

12 On a parlé de transparence. Je pense que  
13 c'est des éléments qui sont pertinents d'avoir au  
14 dossier, qui mettent le dossier plus transparent et  
15 qui nous permettent d'avoir une meilleure  
16 comparaison avec les tiers... mais des tiers, mais  
17 des pairs également.

18 Alors, je n'en fais pas de plat d'avoir ou  
19 pas l'engagement. Par contre, ce que je vous  
20 suggère de faire, c'est d'ordonner la production de  
21 ces quatre figures-là, maintenant, avant la prise  
22 en délibéré et aussi dans la décision au fond,  
23 mentionner que ces quatre figures-là devront être  
24 là dans les prochains dossiers tarifaires, point.

25 Le tout respectueusement soumis, bien sûr.

1 Ensuite, nous avons les recommandations qui se sont  
2 divisées, 6a) et 6b). Alors 6a) :

3 L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de  
4 demander au Transporteur de calculer  
5 et de fournir le plus tôt possible les  
6 résultats annuels depuis deux mille  
7 treize (2013) de l'indicateur Taux  
8 d'indisponibilités forcées en  
9 pourcentage défini dans la section 2.4  
10 du mémoire amendé de l'AHQ-ARQ et dans  
11 la présentation en audience.

12 J'ai ajouté là, pour les fins de la référence, dans  
13 la recommandation en tant que telle. Alors, cette  
14 petite modification-là.

15 L'AHQ-ARQ recommande aussi de fournir  
16 dans chaque cause tarifaire le  
17 balisage de cet indicateur avec les  
18 membres de l'ACÉ.

19 Alors, on revient sur la thématique de balisage et  
20 je reviens, moi, sur le mot « confiance » et,  
21 évidemment, sur le mot, aussi, « transparence ». Je  
22 pense que ce balisage avec l'ACÉ est nécessaire,  
23 est utile. Il nous permet de nous situer, il nous  
24 permet d'avoir confiance.

25 Le Transporteur n'oppose pas à cette

1 réglementation... Bien... en fait, n'oppose à cette  
2 réglementation, que des arguments d'effort à  
3 déployer ou encore de délai.

4 Je ne minimise pas, je comprends que c'est  
5 une problématique et on l'a mentionné à plusieurs  
6 reprises qu'on ne voulait pas faire certains  
7 exercices parce que c'était trop fastidieux ou trop  
8 d'effort à concentrer.

9 Et on a préféré, pour reprendre ce que  
10 monsieur Delourme m'a dit, à un certain moment  
11 donné, mais hors contexte, ici, là : « On a mis  
12 l'énergie ailleurs, rendus à un certain point. »

13 Ceci étant dit, je pense que cet élément-là  
14 de taux d'indisponibilités forcées ou  
15 l'indisponibilité forcée, ou tout le thème mérite  
16 qu'on s'y attarde avec toute l'énergie nécessaire  
17 pour le régler une fois pour toute et en venir à  
18 bout rapidement. Il y a quelques recommandations où  
19 j'aurai ces commentaires-là.

20 On a eu la discussion sur les pertes, on y  
21 reviendra dans quelques instants, mais c'est un  
22 autre exemple de cas où on doit déployer toutes les  
23 énergies, immédiatement.

24 Alors, face à de tels arguments, je vous  
25 mentionne, il y a l'importance du sujet. On

1           recommande à la Régie d'ordonner au Transporteur de  
2           donner le mandat à une firme externe. Ce n'est pas  
3           dans la recommandation, je vous l'ajoute.

4                        Si ce n'est pas faisable à l'interne ou si  
5           c'est trop « time consuming » à l'interne,  
6           excusez-moi l'anglicisme, qu'on le fasse à  
7           l'externe. Et en plus, on aura des résultats que  
8           les gens auront, à l'externe, l'obligation de  
9           garantir, de valider et d'aller plus loin.

10                      Alors, on aura cette confiance-là puis, en  
11           plus, on pourra dire : Ça a été fait à l'externe,  
12           de façon objective, à l'extérieur de l'entreprise,  
13           tant mieux, mais on ne peut plus attendre, on ne  
14           peut plus reporter à un prochain dossier cette  
15           discussion.

16                      D'autant plus que, dans ce cas-ci, c'est un  
17           premier volet là, où on attrape le taux  
18           d'indisponibilités forcées en pourcentage  
19           seulement. Alors, ça répond déjà partiellement à la  
20           question.

21                      Alors, la réponse à « trop d'effort à  
22           déployer », « les délais nécessaires », c'est aller  
23           à l'externe et régler cette question-là très  
24           importante. Par contre, on vous a déjà suggéré une  
25           méthode, elle est aussi une méthode qui peut être



1 utilisée, et donc, qui peut être réalisée.

2 (9 h 57)

3 Et je ne crois pas... Et je vous soumettrai  
4 ce que monsieur Raymond vous mentionnait que ça  
5 soit si complexe à réaliser, cette méthode que  
6 propose l'AHQ-ARQ, si on regarde comme il faut la  
7 section 2.4 du mémoire et qui nous permet déjà  
8 d'avoir une première photo différente de notre  
9 bonne vieille photo de nombre d'IF qui ne nous  
10 disait pas grand chose, disons-le, à l'époque.  
11 Alors, par ailleurs, en quoi le balisage avec les  
12 membres de l'ACÉ serait-il contre-productif ou non  
13 pertinent? Je vous le mentionne en bas de page.

14 Alors, on veut retarder cet aspect-là au  
15 prochain MRI. Écoutez, déjà ça prend un certain  
16 temps y arriver et on pourra discuter évidemment de  
17 la comparaison tout à l'heure, mais il serait très  
18 important justement avant le prochain MRI, de  
19 connaître notre balisage et de voir où est-ce qu'on  
20 en est rendus avant même le prochain MRI et non pas  
21 de reporter l'exercice à plus tard. Alors, nos  
22 commentaires à la recommandation 2 demeurent.

23 La question du balisage avec l'ACÉ, lorsque  
24 que c'est possible de le faire, sur des sujets  
25 aussi pertinents et importants que celui-là.

1 Évidemment, il devrait être fait. Nous vous le  
2 suggérons. Les résultats devraient être fournis à  
3 la Régie d'emblée dans la preuve principale, sans  
4 ordonnance, sans demande de renseignements ou sans  
5 questions des intervenants.

6 L'AHQ-ARQ recommande, 6 B), à la Régie de  
7 demander au Transporteur de développer et de  
8 présenter d'ici le premier (1er) août deux mille  
9 vingt (2020) un indicateur Taux d'indisponibilités  
10 forcées cette fois-ci pondérées par une cote  
11 d'impact à partir de l'indicateur  
12 d'indisponibilités forcées en pourcentage qui était  
13 le premier volet qu'on vous expliquait. Donc, une  
14 autre étape subséquente de forage pour avoir une  
15 meilleure image.

16 Alors, on vous suggère huit mois. Là, on  
17 nous dit que c'est impossible. On vous suggère  
18 quand même premier (1er) août deux mille vingt  
19 (2020). C'est notre suggestion, notre  
20 recommandation, puis on nous répond, prochain MRI  
21 ou même en fait est-ce possible? Alors, donc,  
22 écoutez, encore une fois, je pense que le délai est  
23 relativement long et suffisant pour permettre  
24 l'exercice. Si on décide d'y déployer les efforts  
25 nécessaires, les équipes nécessaires et aller à

1 l'externe à la rigueur.

2 L'absence ou non d'un indicateur similaire  
3 dans l'industrie. Les questions en contre-  
4 interrogatoire c'est : Est-ce que vous avez vu ça  
5 chez un Transporteur quelque part? D'abord,  
6 nuançons, parce que dans l'argumentation de mon  
7 confrère, on mentionne que ça n'existe pas dans  
8 l'industrie. Ce n'est pas ça qui a été dit.  
9 Monsieur Raymond dit : « Je ne me suis pas attardé  
10 à vérifier s'il y avait des transporteurs qui le  
11 faisaient oui ou non. Ce que je peux vous dire par  
12 contre c'est qu'il y a beaucoup d'autres  
13 entreprises qui le font. ». Il vous a parlé même  
14 d'un producteur.

15 Alors, donc, c'était plus son focus. C'est  
16 plus son « background » et c'est le même type  
17 d'équipement. La connexité est grande. Alors, qu'on  
18 nous dise que personne ne le fait, bien, écoutez,  
19 plein d'autres entreprises le font et des  
20 entreprises même, je vous dirais, du domaine  
21 connexe. Évidemment, ce n'est pas du transport en  
22 tant que tel. Alors, ce n'est pas en soi une  
23 objection, avec respect, valable.

24 On vous a parlé de la cote d'impact, on  
25 vous a parlé également de la cote de priorité,

1 parce qu'il y a des suggestions à comment regarder  
2 cet élément-là pour arriver finalement avec le réel  
3 impact d'une interruption forcée, chose qui est  
4 demandée depuis un certain temps. Alors, on vous  
5 dit, la cote d'impact, ce n'est pas la bonne façon,  
6 ça ne donne pas le bon image, il ne faudrait pas  
7 utiliser ça. Bon la cote de priorité ne serait  
8 peut-être pas non plus une bonne façon de le faire.  
9 Écoutez, on vous a développé un Impact-IFD, un  
10 indicateur Impact-IFD. Pas nous. Eux. TransÉnergie.  
11 Il ne fonctionne pas. Pour vous démontrer l'impact.

12 Alors, effectivement, ils pourront en  
13 développer un autre ou ils pourront critiquer ou  
14 modifier les éléments de code d'impact et code de  
15 priorité qui sont des éléments qui permettent de  
16 capter justement l'impact de l'indisponibilité d'un  
17 équipement en cours de route. Il n'y a pas  
18 d'objection à ce niveau-là.

19 On ne leur a pas dit aujourd'hui d'en avoir  
20 une méthode. On leur demande d'en développer une  
21 dans un délai plus restreint que celui qu'ils nous  
22 proposent. Alors, il ne devrait pas y avoir, outre  
23 la question du délai, de gros impacts à ce niveau-  
24 là. Je pense qu'on l'avait déjà ordonné. Quand je  
25 dis « on », pas moi, mais la personne qui est

1 exclue ici, mais c'est vous qui l'aviez ordonné que  
2 ça soit fait.

3 Ça a été fait, mais ça n'a pas fonctionné  
4 et on l'a finalement mis au rencart. Alors,  
5 l'empressement à corriger devrait être là et le  
6 premier (1er) août deux mille vingt (2020) nous  
7 apparaît être réalisable dans la mesure où un des  
8 points?? était fort nécessaire bien sûr.

9 Recommandation 7 maintenant.

10 L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de  
11 demander au Transporteur de proposer  
12 une méthode pour déterminer, dans  
13 l'historique des durées des  
14 indisponibilités forcées, les périodes  
15 d'attente d'intervention en absence  
16 d'un besoin immédiat.

17 Et j'insiste, les périodes d'attente d'intervention  
18 en absence d'un besoin immédiat.

19 Quelqu'un quelque part prend la décision de  
20 ne pas réparer un équipement, parce qu'on n'en a  
21 pas besoin. Est-ce que sa durée est pertinente  
22 maintenant à cette interruption-là? La réponse  
23 c'est non. Même si cet équipement-là est tombé en  
24 défaillance au départ. Il faut nécessairement que  
25 ça apparaisse quelque part. Il faut nécessairement

1 que ce soit documenté et si ce ne l'était pas,  
2 bien, il faudrait que ça le soit dans le futur ça  
3 c'est certain. Il faudrait qu'il y ait une  
4 ordonnance à ce niveau-là, ne serait-ce.

5 (10 h 02)

6 Mais on est convaincu que ça l'est déjà.  
7 Évidemment, l'équipement va revenir un jour sur la  
8 piste d'atterrissage ou la piste de décollage pour  
9 pouvoir se faire réparer parce qu'il va devenir  
10 nécessaire de le réparer.

11 Alors, on a suggéré des choses ici. En  
12 fait, je reprends le texte, c'est assez surprenant  
13 que les systèmes du Transporteur ne permettent pas  
14 d'identifier les périodes d'attente d'intervention  
15 dans le cadre des indisponibilités forcées, alors  
16 que c'est une décision qui est prise de ne pas  
17 réparer un équipement volontaire là. Alors, c'est  
18 une décision qui est réfléchie.

19 On nous a expliqué un peu comment on  
20 fonctionnait. On nous a expliqué que c'était quand  
21 même quelque chose qui n'était pas pris à la  
22 légère, bien évidemment. Alors, on a l'impression  
23 que l'information disparaît par la suite. Et j'ai  
24 mis entre guillemets ici, avec égard, le mot  
25 « disparaît ». Alors, il faut retracer cette

1           décision-là. Il faut valider cet élément-là et il  
2           faut retirer cette période d'attente là pour  
3           pouvoir mieux capter nos indisponibilités forcées  
4           et leurs impacts, en durée dans ce cas-ci.

5                        La Transporteur prétend qu'il a de plus en  
6           plus de difficulté à réaliser ses travaux,  
7           maintenance préventive, adaptée ou corrective, mais  
8           n'est pas en mesure d'identifier clairement les  
9           reports ou les périodes d'attente qui résultent  
10          plutôt de décisions de priorisation selon  
11          l'importance ou le besoin de l'équipement visé,  
12          dans l'immédiat, j'ajouterais.

13                       Nous sommes encore dans un cas où les  
14          systèmes dictent ce que l'on peut faire. Et on va  
15          avoir une petite discussion sur la question, les  
16          systèmes informatiques, alors que ces systèmes  
17          devraient plutôt être au service de l'entreprise.

18                       Ici, le Transporteur se rabat derrière  
19          cette excuse de système pour ne rien faire, même si  
20          l'exercice est pertinent, on est tous d'accord que  
21          cette période-là n'est pas pertinente pour les fins  
22          d'évaluer la problématique d'un équipement, et  
23          permettrait d'apprécier la crédibilité de la preuve  
24          quant aux difficultés de la preuve quant aux  
25          difficultés de réaliser aussi la maintenance là,

1 sans oublier la création d'un indicateur fiable et  
2 pertinent d'indisponibilités forcées.

3 Alors, si les périodes sont très longues  
4 systématiquement puis c'est pas simplement parce  
5 qu'on n'en a pas besoin, mais il y a d'autres  
6 raison. Il faudrait pouvoir le documenter. C'est ce  
7 genre de preuve-là qui va vous démontrer qu'il y a  
8 une problématique à réaliser la maintenance  
9 adaptée, corrective et autres, ce qu'on nous  
10 mentionne de façon qualitative régulièrement, mais  
11 très peu démonstrative ou très peu quantitative par  
12 la suite.

13 Alors, toujours est-il que la proposition  
14 de l'AHQ-ARQ, je suis en haut de la page 9 - merci,  
15 vous étiez en avance sur moi - est loin d'être  
16 arbitraire en ce qu'elle, au contraire, propose  
17 d'utiliser des règles logiques et non-contredites  
18 pour discriminer les délais. Et le mot  
19 « discriminer » ici, c'est d'éliminer les délais  
20 qui ne devraient pas être là, donc... Et déjà, de  
21 faire une première, permettez-moi l'expression, une  
22 première passe de nettoyage dans ces éléments-là.

23 Et là on refuse, on dit « Ah! Non. Il  
24 faudrait être exhaustif, il ne faudrait pas manquer  
25 notre coûte. Il faudrait être parfait. Il ne



1       faudrait pas... » Bien, écoutez, il faudrait  
2       minimalement enlever ceux qu'on voit facilement. Et  
3       ça devrait être la très larges majorité qui  
4       seraient très facile à identifier. Ce qu'on a  
5       reporté pendant huit mois ou cinq ans, ça devrait  
6       être assez vite vu... et ça devrait être assez bien  
7       documenté quand même, si on fait l'exercice de  
8       valider pourquoi la période est si longue.

9               Alors, il doit y avoir des périodes  
10       généralement nécessaires pour réparer certains  
11       types d'équipement. Ce qui dépasse ça doit nous  
12       amener à sourciller ou à nous poser la question.  
13       Alors, déjà au départ, réparer un transformateur  
14       doit prendre X temps, règle générale. Et quand on  
15       dépasse de la règle générale, bien on peut se poser  
16       la question, pourquoi ça a pris tant de temps.  
17       Surtout quand on parle de moi plutôt que de  
18       quelques jours quand c'est nécessaire, normalement.

19               Alors, étant donné le manque  
20       d'empressement, je suis à la recommandation 8 du  
21       Transporteur à développer l'indicateur Impact-IFD  
22       et son incapacité à le faire correctement.

23               L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de ne  
24       pas accéder à la demande du  
25       transporteur et de lui accorder

1                   pendant le terme du courant du MRI, un  
2                   résultat de zéro pour les douze  
3                   virgule cinq (12,5) points reliés à  
4                   cet indicateur.

5                   C'est la proposition principale. J'ai  
6                   écoutez tout à l'heure maître Fréchette. C'est  
7                   encore notre proposition principale. On a essayé  
8                   de faire un exercice d'aller plus loin, d'être  
9                   conciliant, d'être plus à l'écoute des commentaires  
10                  qui ont été reçus. De l'aspect pénalisant que ça  
11                  soulevait et d'éliminer cet aspect pénalisant là.

12                  Mais, j'écoute, et je vous dis, il est hors  
13                  de question, avec respect, qu'on donne douze  
14                  virgule cinq (12,5) points répartis ailleurs dans  
15                  les autres indicateurs, alors qu'on n'a pas fait  
16                  celui qui était le plus important et qu'on demande  
17                  depuis un certain temps. On ne les donnera pas  
18                  gratuitement. On ne doit pas les donner  
19                  gratuitement, je vous sou mets ça avec respect.

20                  Alors, on propose que cette proposition  
21                  principale-là, en fait, on suggère, au niveau du  
22                  Transporteur, que ça ne serait pas équitable, comme  
23                  si le Transporteur n'était pas au coeur du problème  
24                  lui-même.

25                  Pourtant, les témoins du Transporteur

1       reconnaissent que le but de l'exercice, c'est de  
2       l'inciter à la performance. Alors, c'est ce qu'on  
3       vous dit. On dit : « Écoutez, c'est pas correct,  
4       vous ne me donnez zéro point. » Comment c'est  
5       pénalisant? C'est supposé mesurer notre performance  
6       ces indicateurs-là, et on est supposez avoir une  
7       forme de rémunération associée à cette performance-  
8       là. Mais, qu'en est-il de la performance de  
9       développer l'indicateur lui-même? Pourquoi avons-  
10      nous eu un indicateur eu un indicateur impact IFD  
11      qui ne fonctionne pas? Pourquoi l'avoir défendu?  
12      (10 h 07)

13                Pourquoi l'avoir présenté? Pourquoi ne pas  
14      l'avoir corrigé immédiatement après? Pourquoi ne  
15      pas s'être employé à présenter le bon indicateur le  
16      plus vite possible? Où est la performance dans le  
17      développement de l'indicateur? C'est pour ça qu'on  
18      vous suggère toujours zéro. Mais subsidiairement,  
19      parce que nous sommes conciliants et nous espérons  
20      quand même arriver avec une formule qui permet de  
21      mesurer l'indisponibilité ou la disponibilité du  
22      réseau, parce que c'est ça qu'on veut mesurer,  
23      c'est ça qui est important derrière ça. Et c'est ça  
24      qui nous permet de voir si le résultat est  
25      rencontré par les moyens qui ont été déployés.

1 Bien, on vous a suggéré des choses.

2 Tout d'abord, on vous présente une  
3 recommandation qui ne comporte pas l'aspect  
4 pénalisant. Et on vous présente donc une série de  
5 chiffres, que je ne vous lirai pas, que vous voyez  
6 à l'écran : remplacer donc par le meilleur  
7 indicateur possible dans les circonstances soit le  
8 taux d'indisponibilités forcées en pourcentage dont  
9 le tableau suivant reprend les valeurs.

10 Alors, les valeurs seuils et cibles, on  
11 vous les a également fournies. Vous avez les  
12 pourcentages qui sont fournis à la page suivante,  
13 que j'ai repris de l'engagement numéro 1 de l'AHQ-  
14 ARQ en réponse à vos questions au niveau des seuils  
15 et des cibles. Ici, on oppose qu'on n'a pas eu le  
16 temps de valider les chiffres, les intrants de  
17 l'AHQ-ARQ. Il n'en demeure pas moins que la preuve  
18 est au dossier et n'a pas été contredite. Et je  
19 vous reprends là-dessus, Madame la Présidente. Je  
20 suis entièrement d'accord. Il y a une preuve au  
21 dossier. Et, à un moment donné, il va falloir  
22 choisir entre donner des points, douze virgule cinq  
23 (12,5) points, ailleurs, avec justification X, ou  
24 absence de, j'aurais tendance à dire, avec respect,  
25 ou bien utiliser ce qu'on a de mieux à notre

1 disposition dans la preuve et ce qui est le plus  
2 convaincant pour un indicateur qui est nécessaire,  
3 qui est au coeur des préoccupations puis qui est au  
4 coeur de la business, si vous me permettez de le  
5 dire comme ça de ce côté-là.

6 Alors, on vous dit, bon, valider les  
7 chiffres, ce n'est pas possible. Bien, à la  
8 rigueur, demandons-leur de valider les chiffres,  
9 demandons-leur de voir s'il faut faire un autre  
10 élément de preuve à ce niveau-là. Vous l'avez  
11 d'ailleurs offert. Je comprends qu'ici on se butte  
12 à un refus de faire l'exercice à ce stade-ci et on  
13 revient à la proposition du Transporteur  
14 originale : donnez-nous les douze point cinq (12,5)  
15 points ailleurs. Parce qu'on ne veut pas faire  
16 l'exercice maintenant, à tort ou à raison.

17 Les chiffres n'ont pas été pris dans les  
18 airs. Ils n'ont pas été inventés. Ils viennent de  
19 la preuve. L'exercice qui a été fait est un  
20 exercice rigoureux qui a été fait par monsieur  
21 Raymond. On n'a pas posé beaucoup de questions à  
22 monsieur Raymond sur cet exercice-là. Personne a  
23 demandé de réinterrogatoire après l'engagement  
24 numéro 1 non plus, avec les seuils et cibles  
25 également.

1 Et avant d'aller beaucoup plus loin, on  
2 vous a amené à la présentation, mon confrère vous  
3 en a parlé ce matin, présentation d'AHQ-ARQ. Madame  
4 la Greffière, vous pouvez y aller s'il vous plaît.  
5 La recette du gâteau, elle est là. A), B), C), D).  
6 A), c'est les chiffres qui sont fournis à la pièce  
7 B-0005.

8 B), durée moyenne en jours. On vous dira  
9 que, parfois, il va falloir qu'on précise avec les  
10 valeurs exactes de la figure R1.1, parce qu'on est  
11 obligé de prendre la loupe pour trouver les  
12 chiffres parce que c'est des petites colonnes, mais  
13 on a été capable de le faire. À la rigueur, on  
14 fournira le bon chiffre. Il faut pas penser que  
15 l'exercice est très lourd. Le chiffre existe  
16 évidemment parce qu'on a fait la colonne. On en  
17 avait déjà parlé. Il n'y a pas beaucoup de  
18 problématique à ce niveau-là, au niveau de la  
19 validation.

20 C)... alors donc, A) et B) fournis par le  
21 Transporteur; B) peut-être peut être corrigible  
22 parce qu'on a mal vu avec notre loupe. Nombre  
23 d'équipements : quatre-vingt-douze mille (92 000).  
24 Là, il y a un problème. On a choisi quatre-vingt-  
25 douze mille (92 000) équipements, puis on n'est pas

1 correct. Bien, d'abord, ce n'est pas nous qui avons  
2 choisi les quatre-vingt-douze mille (92 000)  
3 équipements ou emplacements, c'est le Transporteur.  
4 C'est lui qui les a choisis. C'est lui qui nous les  
5 a présentés. C'est lui qui nous a dit, c'était les  
6 majeurs ou les plus importants, c'est ceux que j'ai  
7 retenus, pas les sept cent vingt quelque mille  
8 équipements ou emplacements.

9 C'est là. Ce n'est pas nous qui avons  
10 décidé ça. Eux. Ils s'en sont même servis dans le  
11 cadre de leurs indicateurs. On prend leur réponse.  
12 On la met là. On vous dit, bon, soyons honnête  
13 intellectuellement, quatre-vingt-douze mille  
14 (92 000), entre guillemets, à travers le temps, de  
15 deux mille neuf à deux mille dix-huit (2009-2018),  
16 c'est évident que ce n'est pas tout à fait le  
17 chiffre parfait. Il doit y avoir quelques  
18 équipements en plus, en moins, on peut imaginer. Le  
19 chiffre peut être précisé. Mais l'ordre de grandeur  
20 ne change pas.

21 D'ailleurs, à chaque fois qu'on en a parlé,  
22 puis à chaque fois qu'on pose des questions, on  
23 nous répond toujours « environ quatre-vingt-douze  
24 mille (92 000) équipements ». On ne nous a pas dit,  
25 il y en a maintenant cent vingt-deux mille

1 (122 000) ou il y en a la moitié moins. Là, on vous  
2 dit ce matin, il y en a peut-être cinquante pour  
3 cent (50 %) qui ne devraient pas se trouver là. Je  
4 ne suis pas sûr d'avoir compris. Puis je pense  
5 qu'on est rendu dans la preuve. On n'est plus rendu  
6 dans l'argumentation. On aura la chance peut-être  
7 d'entendre le Transporteur en preuve un jour sur  
8 cette question-là.

9 (10 h 12)

10 Mais aujourd'hui, la preuve que vous avez,  
11 celle qui est crédible, celle qui est présentée  
12 puis celle qui est probante, puis celle qu'on est  
13 tous d'accord dessus, c'est qu'il y en a quatre-  
14 vingt-douze mille (92 000) emplacements majeurs,  
15 qui sont importants, qui sont utilisés par tout le  
16 monde, incluant nous dans la proposition qu'on vous  
17 fait pour calculer un indicateur, qui reste un  
18 indicateur. Mesure une forme de performance.

19 Alors D), bon, ça se passe de commentaires,  
20 mais ça on est parfait, je pense, on ne s'est pas  
21 trompé d'année bissextile quand il y en a eu une,  
22 on l'a fait le calcul avec les années bissextiles  
23 intégrées. Alors pas d'erreur à ce niveau-là, je  
24 pense, sous réserve bien sûr de nous valider.

25 Alors où est le problème? Est-ce que ça



1       capte tout? Non, il y a encore des choses à faire  
2       au niveau des cotes d'impact, au niveau de l'impact  
3       de l'équipement en tant que tel. Mais est-ce que  
4       vous avez pas là un indicateur beaucoup plus  
5       intéressant que le nombre d'IF qu'on utilisait par  
6       la passé? Réponse : il m'apparaît clair que oui.

7                Et est-ce que c'est quelque chose qui est  
8       complètement déconnecté de la preuve qui vous a été  
9       présentée par le Transporteur? Clair que non. Est-  
10      ce qu'on peut changer quelques virgules dans ça,  
11      parce qu'on va faire des vérifications au niveau de  
12      certains tableaux, au niveau de certains  
13      graphiques, de figures? Peut-être. Mais l'ordre de  
14      grandeur qui vous est présenté là, sous réserve  
15      d'être validé - et ça pourrait être ordonné, cette  
16      validation-là - serait parfait pour nous donner un  
17      indicateur qu'on pourrait utiliser maintenant et  
18      qui serait notre proposition que j'ai appelée tout  
19      à l'heure plus conciliante.

20              Donc, les points ne sont pas perdus. C'est  
21      vrai qu'il y a des efforts qui sont faits. C'est  
22      vrai qu'on a une performance au niveau de  
23      l'indisponibilité du réseau. On travaille à  
24      demeurer disponible et à être performant. Il n'y a  
25      pas de problème à rémunérer pour l'être,

1 performant. Mais le seul indicateur qu'on a  
2 aujourd'hui qui est utile, c'est celui-là.  
3 L'absence d'indicateur, la répartition sur d'autres  
4 indicateurs c'est pas acceptable, avec respect.

5 Vous avez, et je ne ferai pas le tour des  
6 autres planches, j'ai pris celle-là parce que ça me  
7 permettait de voir la recette du gâteau A, B, C, D,  
8 mais si vous retournez dans les planches  
9 antérieures, vous allez voir d'où vient A, d'où  
10 vient B, d'où vient C, d'où vient D, évidemment,  
11 avec référence. Et s'il y avait des enjeux au  
12 niveau des références, ne vous gênez pas pour nous  
13 poser la question. Je pourrai la relayer à monsieur  
14 Raymond et je pourrai vous revenir avec des  
15 éléments plus précis, s'il le faut, mais il n'y a  
16 rien qui a été inventé, il n'y a rien qui est des  
17 chiffres qui viennent de nous, tout a été pris dans  
18 ce qui était la preuve. On veut valider la preuve.  
19 C'est correct, j'ai pas de problème avec ça, j'ai  
20 jamais dit le contraire, là, mais... mais il faut  
21 le faire.

22 Alors donc, je continue. Recommandation  
23 numéro 9 :

24 L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de  
25 demander au Transporteur de déposer

1 dans les prochains dossiers tarifaires  
2 la courbe de prévision des marges  
3 disponibles et les données pertinentes  
4 aux fins de la planification des  
5 retraits [...]

6 Ça, on a eu toute une discussion de courbes,  
7 orange, bleue, verte, je ne sais trop quelle  
8 couleur, en forme de bain. Alors on a eu cette  
9 belle discussion-là, on se demandait qu'est-ce qui  
10 était en-dessous de la ligne, en bas de la ligne,  
11 entre les deux lignes. Bon, écoutez, ça, cette  
12 courbe-là nous a été donnée pour justifier la  
13 sollicitation du réseau et la difficulté de  
14 réaliser les tâches que le Transporteur doit  
15 réaliser sur son réseau d'entretien, de maintenance  
16 corrective, etc.

17 Et aujourd'hui on apprend, dans l'audience  
18 deux mille dix-neuf (2019), que c'est pas  
19 pertinent. En fait, c'est pertinent. C'est pas  
20 vrai, c'est pas ça qu'on a dit. C'est intéressant  
21 pour donner une image, mais ça ne justifie rien. Il  
22 faut aller plus loin. Alors, nous, on a pensé à  
23 l'époque où on l'a fourni la première fois, que ça  
24 devait justifier quelque chose, on s'est donc  
25 attaqué au « problème », entre guillemets. On a

1 regardé la courbe, les courbes, les plages qui sont  
2 laissées libres. Je me souviens de maître Duquette,  
3 de quelques questions où on... on parlait beaucoup  
4 de plage, là, ça donne le goût d'aller en  
5 vacances... Mais on n'arrivait pas, là, à  
6 déterminer puis à essayer de comprendre, puis ils  
7 ont dit : « Bien c'est pas juste ça, il y a  
8 d'autres éléments ».

9 Mais écoutez, ils ont - et je reviens au  
10 fardeau de preuve - un fardeau de démonstration à  
11 ce niveau-là. On vous demande de l'argent pour  
12 faire des choses puis on vous dit : voici la  
13 maintenance adaptée, voici la maintenance  
14 additionnelle, voici, etc. Vous vous souviendrez  
15 que c'est dans le cadre de maintenance  
16 additionnelle et des budgets additionnels de  
17 maintenance, au-delà de tout ce qu'on vient de  
18 dire, qu'on vous dit... on vous présente la fameuse  
19 figure en bain et avec ses plages, puis on nous dit  
20 aujourd'hui : finalement, c'était pas... ça ne  
21 montrait pas grand chose, dans le fond.

22 Oui, le réseau est sollicité, là, on peut  
23 voir que c'est pas partout qu'il y a de la place  
24 pour faire de l'entretien, mais ça ne vous donne  
25 pas la réponse à ce que vous cherchiez. On est



1                   pour le Transporteur de procéder au  
2                   retrait dont il a besoin pour  
3                   maintenir et développer son réseau et  
4                   que le Transporteur n'a aucunement  
5                   fait la démonstration qu'elle le sera  
6                   dans un avenir rapproché.

7                   Alors, ça revient à la recommandation  
8                   précédente ou au constat précédent. Alors, en  
9                   confirmant l'inutilité de la courbe de prévision  
10                  des marges disponibles, notre fameuse courbe avec  
11                  plages de couleur, le Transporteur ne fait  
12                  qu'affirmer sans prouver ou démontrer surtout le  
13                  soi-disant empêchement de procéder au retrait dont  
14                  il a besoin pour maintenir et développer son  
15                  réseau, découlant de la sollicitation de celui-ci.  
16                  C'est ça l'argument qui nous était présenté.

17                  Et là, il n'y en a plus de preuve, si ce  
18                  n'est que des affirmations. Je ne dis pas que les  
19                  affirmations sont fausses, mais elles doivent être  
20                  démonstrées, surtout quand ça fait quelque temps  
21                  qu'on s'attaque à ces affirmations-là. On lui en  
22                  demande une démonstration. On ne peut plus  
23                  simplement rester au stade des affirmations, plus  
24                  maintenant.

25                  Recommandation 11.

1 L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de  
2 prendre acte qu'il n'est pas  
3 nécessaire pour le Transporteur de  
4 réaliser cent pour cent (100 %) de la  
5 maintenance stratégique adaptée et que  
6 l'effet d'entraînement (ou de spirale)  
7 n'est pas engagé.

8 Encore une fois, la spirale était moins à l'ordre  
9 du jour ces temps-ci, mais on n'a pas de  
10 démonstration. On n'en a plus de démonstration de  
11 cet effet spirale. On le cherche. Peut-être elle  
12 serait faite un jour, mais on ne l'a jamais  
13 constaté. Évidemment, par une démonstration, on  
14 s'entend.

15 14. L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de  
16 demander au Transporteur, pour des  
17 fins de détermination des tarifs de  
18 transport, de retirer de la prévision  
19 des besoins de transport de la charge  
20 locale la portion effaçable de la  
21 puissance des clients de l'usage  
22 cryptographique appliqué aux chaînes  
23 de blocs.

24 Pour avoir participé au dossier, je vous ai recopié  
25 pour fins de confirmation que le décret du

1           gouvernement nous proposait dans le fond, quand je  
2           dis « nous proposait », vous indiquait à la Régie  
3           sa préoccupation et vous demandait d'en tenir  
4           compte, d'avoir un service non ferme.

5                        Dans le dossier 4045, la conclusion de la  
6           formation c'est d'autoriser finalement en service  
7           non ferme, comprenant une obligation d'effacement  
8           en pointe pour trois cents heures (300 h) par année  
9           à la demande du Distributeur. On vous a parlé de la  
10          grande souplesse si on peut dire d'effacement. Et  
11          l'obligation de s'effacer complètement et pour  
12          beaucoup plus longtemps avec beaucoup moins de  
13          préavis.

14                      Dans ce contexte-là, monsieur Raymond en a  
15          déjà fait la preuve. On n'est pas dans le dossier  
16          de l'interruptible. Ici on veut associer le dossier  
17          de l'interruptible et dire : « On le fait comme ça  
18          pour l'interruptible. On devrait le faire comme ça  
19          pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes  
20          de blocs. ».

21                      Alors, on est dans un autre monde. On est  
22          dans un autre cas et ça ne devrait pas apparaître  
23          finalement de ce côté-là. Alors, c'est les  
24          commentaires qu'on vous a faits. Je n'y reviendrai  
25          pas davantage.



1                   Évidemment, il y a un aspect  
2                   approvisionnement problématique de l'autre côté au  
3                   niveau du Distributeur. Si vous vous étiez posés la  
4                   question : est-ce qu'on s'adresse aux bons  
5                   endroits? Mais là, à ce stade-ci, face à la preuve  
6                   qu'on a devant nous, puis face même au dossier  
7                   d'approvisionnement déposé, bien, on est obligés de  
8                   vous le demander de l'éliminer du décor.

9                   Donc, l'AHQ-ARQ recommande à la Régie de  
10                  demander au Transporteur de valider les taux de  
11                  pertes de transport des années deux mille seize  
12                  (2016) à deux mille dix-sept (2017) à l'aide du  
13                  modèle de réseau de l'IREQ avant d'approuver  
14                  définitivement le taux de pertes de cinq point  
15                  trois pour cent (5,3 %) pour deux mille vingt  
16                  (2020). L'AHQ-ARQ est d'avis que d'autres  
17                  corrections pourraient être nécessaires aux taux de  
18                  deux mille quatorze à deux mille dix-sept (2014-  
19                  2017) entraînant des compensations potentielles à  
20                  venir.

21                  Évidemment, on a confirmé en audience que  
22                  nous ne nous objectons pas à ce que la Régie  
23                  détermine maintenant un taux. On comprend que c'est  
24                  une composante importante de la décision que vous  
25                  avez à rendre au plan tarifaire, puis ce n'était

1 pas la première fois que le taux de pertes va avoir  
2 été changé après une décision. On a eu un  
3 historique sur ce point-là.

4 Le but n'est pas de dire qu'il va  
5 nécessairement changer, mais ce qui nous a frappés,  
6 bien en fait, moi, ce qui m'a frappé comme avocat  
7 qui ne comprend pas toujours tout ce qui se dit à  
8 la Régie complètement, c'est que je constate qu'on  
9 a mis en place, puis j'étais là à la séance aussi  
10 de travail où on nous a tout expliqué ça.

11 On a fait une méthode orthogonale, je ne  
12 peux pas vous dire qu'est-ce que ça veut dire, mais  
13 j'en comprends que c'est bon et c'était tellement  
14 bon que ça a validé deux mille dix-huit (2018),  
15 puis « by the way », on a trouvé quelques erreurs  
16 en le faisant dans le taux de pertes dans le passé.  
17 On a fait plein de modifications grâce à ça, puis  
18 moi, ce qui me frappe, c'est de dire : « Bien,  
19 O.K., mais le taux de pertes il est composé avec  
20 trois années, deux mille seize (2016), deux mille  
21 dix-sept (2017), deux mille dix-huit (2018), puis  
22 avec ça on va faire notre taux de pertes qui s'en  
23 vient pour deux mille vingt (2020). ». Pourquoi  
24 vous avez arrêté là? Pourquoi vous n'êtes pas allés  
25 valider deux mille seize deux mille dix-sept (2016-

1 2017)? On en a besoin là.

2 On a une cause tarifaire maintenant qui  
3 prend appui sur trois ans de taux de pertes, puis  
4 vous avez fait deux mille dix-huit (2018)  
5 seulement. Pourquoi ne pas faire les deux autres?  
6 C'est qualitatif vous me direz. J'étais surpris.  
7 C'est ma première question. Pourquoi il n'a pas  
8 fait les autres? Si on l'avait fait puis on avait  
9 dit : « On n'a trouvé aucune erreur, puis tout va  
10 bien, Madame la Marquise. », bien, peut-être là,  
11 mais bon, encore.

12 (10 h 22)

13 Mais là, on a l'exercice et on veut en  
14 finir de cette question-là, on est d'accord et on  
15 est... Le but, ce n'est pas de revenir avec la même  
16 rengaine à chaque année. Mon confrère vous  
17 dit : « Regardez ça prospectivement. Ne regardez  
18 plus le passé. » On veut ça, on est d'accord, mais  
19 pour faire ça, c'était... La façon de faire, c'est  
20 de regarder deux mille dix-sept (2017) et deux  
21 mille seize (2016) également puis de le valider.

22 Là, on aurait eu un taux de pertes, plus de  
23 questions à poser. Peut-être des petites affaires  
24 qui auraient pu accrocher, des choses qui nous  
25 auraient échappé, mais on l'aurait fait, une fois

1 pour toute, au complet, avec le modèle de l'IREQ.

2 Alors, on reconnaît le travail qui a été  
3 fait, on reconnaît le travail de l'IREQ, on connaît  
4 le travail du Transporteur. On est content de ce  
5 qui a été fait pour deux mille dix-huit (2018). Il  
6 ne manquait à l'exercice que deux périodes, la  
7 première période puis la deuxième périodes, pour  
8 faire une analogie de hockey, et on a fait,  
9 seulement, on juste joué en troisième période.

10 Alors, parfois, ça fait perdre des matchs.  
11 Et je vous suggère, ici, qu'il faut absolument le  
12 faire pour qu'on n'en parle plus, dans le futur. Je  
13 comprends que la méthode va être robuste pour le  
14 futur là, mais là, à ce stade-ci là, il y a encore  
15 une question, aussi, de compensation, mais je ne  
16 veux pas y revenir là, il y a d'autres sujets sur  
17 ça, d'autres temps pour en parler.

18 Alors, pourquoi on ne l'a pas fait? Bien,  
19 là, on vous a parlé de corruption de données.  
20 Alors, en réponse aux questions de maître De  
21 Repentigny, O.K., on vous a dit d'accord. On n'a  
22 jamais vu ça, monsieur Raymond n'a jamais vu ça,  
23 alors qu'une de ses spécialités, c'est  
24 effectivement ça, la question de l'informatique.

25 Mais bon, peu importe là, la question n'est

1 pas de faire un rapport d'expertise, assis dans le  
2 box des témoins là. On nous a suggéré... ça serait  
3 face à une affirmation là, aussi grave, disons-le,  
4 comme maître De Repentigny l'a présentée, du  
5 Transporteur, non démontré... avec beaucoup de  
6 respect là, est-ce qu'il ne faudrait pas faire la  
7 preuve avant d'aller plus loin, pour éviter qu'il y  
8 ait un problème? La preuve informatique, faire  
9 venir la bonne personne pour qu'elle vienne nous  
10 l'expliquer.

11 Alors, la réponse c'est oui. Avant de dire  
12 qu'on ne pourra pas faire quelque chose avec un  
13 système informatique, alors que... Pour le commun  
14 des mortels là, de faire un « backup » de données,  
15 ou une sauvegarde des données, puis de mettre les  
16 nouvelles données, mettre les anciennes données  
17 puis de les ramener après, je veux dire, ça choque  
18 le sens usuel, même si on ne s'y comprend pas trop  
19 en informatique.

20 Alors, certainement qu'on ne comprend pas  
21 quelque chose, mais on doit avoir la réponse. Puis,  
22 encore une fois, pour valider une fois pour toute  
23 le taux de pertes.

24 Alors, je pense que j'ai dit, l'année  
25 passée, la même chose. Moi, si j'étais le patron,

1 je ne voudrais plus qu'on entende parler du taux de  
2 pertes, aussi. Comme maître Fréchette l'a  
3 dit : « Je ne voudrais plus jamais qu'on parle de  
4 ça. Vous allez faire, une fois pour toute, on va  
5 aller jusqu'au bout de tout. »

6 Mais là, la réponse de nous  
7 dire : « L'informatique ne peut pas. Bien, la  
8 réponse, on vous l'a donnée. » Bien, faisons venir  
9 le monsieur de l'informatique, la madame de  
10 l'informatique, et voyons ce qui en est parce que  
11 ça pose problème. Et s'il faut le faire à côté,  
12 dans un autre ordinateur, ça reste des questions  
13 d'ordinateur. Encore une fois la queue qui fait  
14 bouger le chien, l'expression que j'utilise,  
15 malheureusement, trop souvent, des fois, mais qui  
16 démontre que là, on est rendu à la remorque du  
17 service informatique pour quelque chose qui est  
18 bien importante pour la clientèle, puis qui nous a  
19 occupés pendant quelques années avec  
20 systématiquement, je le répète, des corrections,  
21 des corrections, des doublons, des troncatures de  
22 données. Des mots que je n'avais pas entendus  
23 souvent là.

24 Alors, c'est correct, on les a trouvées,  
25 mais là faisons l'exercice, finalisons l'exercice.

1 Et si on ne peut pas le faire, qu'on vienne nous  
2 expliquer, plus que de nous dire : « Bien, j'ai  
3 demandé au gars de l'informatique puis il ne peut  
4 pas. »

5 Ça, au bureau, pour moi, ça ne passe pas,  
6 mais ici, je comprends que les systèmes  
7 informatiques sont un peu plus complexes que le  
8 Word que j'ai besoin de gérer au bureau ou les  
9 courriels. Alors, je suis prêt à expliquer  
10 l'explication et en débattre pour vous convaincre.  
11 Finalement, 23 :

12 L'AHQ-ARQ[...]

13 Je dis « finalement », mais il en reste deux, en  
14 fait, à discuter là. 23 :

15 L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de  
16 demander au Transporteur de fournir,  
17 dans chaque cause tarifaire, la  
18 différence des pertes de transport  
19 entre les scénarios avec et sans le  
20 projet, pour chaque projet où cet  
21 effet est significatif (par exemple  
22 les lignes Chamouchouane - Duvernay et  
23 Micoua - Saguenay). Une telle  
24 différence serait déterminée pour  
25 chaque année historique à l'aide du

1                                   modèle d'estimateur d'état[...]  
2           Là, que tout le monde reconnaît comme étant la  
3           bonne façon de faire là.

4                                   [...] sur base horaire à la  
5                                   disposition du Transporteur.

6           Alors, on était d'accord avec la recommandation 22  
7           là, c'est celle qui va avant là, qu'on va le faire  
8           avec l'a priori, l'a posteriori, ou enfin, bref,  
9           comme on l'a expliqué. Donc, l'a priori là, mais  
10          basé sur une année réelle, dans le fond là. Donc,  
11          cet exercice-là est déjà bon là, on l'accepte pour  
12          la recommandation 22 que vous ne voyez pas ici,  
13          mais à 23, on dit : Bien, il faut le faire pour le  
14          futur, aussi.

15                                Bien, là, on dit : « Bien, ce n'est pas  
16                                parfait, il va y avoir des problématiques de  
17                                fiabilité, puis on n'est pas sûr de pouvoir tout  
18                                garantir ça. Retirer une ligne, ça entraîne bien  
19                                des choses puis bien des... Bon, il y a une  
20                                certaine complexité. »

21                                Bon, on est d'accord, c'est vrai qu'il y a  
22                                une certaine complexité, mais à un point une  
23                                milliard (1,1 G\$), d'investissements, je ne vois  
24                                pas trop le problème, vu du côté de la clientèle  
25                                là. Avec respect là, on a le droit à ça, on a



1            besoin de ça puis on a besoin de confort-là.

2            (10 h 27)

3                            Puis tout ça dans un sujet qui s'appelle  
4            « les pertes » qui a déjà eu lui aussi fait l'objet  
5            d'un certain nombre de discussions, de corrections,  
6            d'erreurs par le passé. Alors, je pense que ce  
7            serait important pour la clientèle, pour un point  
8            un milliard (1,1 G\$) ou pour huit cents millions  
9            dans le cas de Micoua-Saguenay là, de valider que  
10           la donnée ou que les prétentions suivent la route  
11           pendant quelques années.

12                            Vous pourrez dire « enough » à un moment  
13           donné parce que ce sera suffisant. On n'a pas  
14           demandé de le faire à perpétuité non plus, mais de  
15           faire un certain suivi de quelques années. Alors,  
16           je pense que la structure ou l'infrastructure ne  
17           changera pas tant, à un point tel que l'exercice va  
18           être si complexe qu'il ne mérite pas la chandelle  
19           de valider ce qu'on nous a vendu comme étant un bon  
20           deal parce qu'on va sauver ça en perte.

21                            Et je pense que c'est approprié et je pense  
22           que la Régie s'y intéresse aussi à cette question-  
23           là, de valider, dans le fond, que cet  
24           investissement, ces investissements majeurs, il n'y  
25           en a pas mille (1000) là, il y en a deux. On les a

1 réduit à deux puis on est d'accord.

2 Je viens à la recommandation « Nouvelle de  
3 l'AHQ-ARQ » en bas de page, la recommandation 24,  
4 Madame la Greffière. Je vous ai pris en défaut  
5 finalement, ça fait que...

6 L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de ne  
7 pas reconnaître comme prudemment  
8 acquis les investissements pour le  
9 projet en vue d'augmenter la CLT au  
10 poste de l'Aqueduc 315-25 kV.

11 Le genre de tableau que personne va lire, mais  
12 visiblement la Régie le lit parce que vous avez  
13 posé des questions là-dessus. Alors, il n'est pas  
14 toujours agréable, du moins pour moi là, l'avocat  
15 qui ne comprends pas tout ces détails-là, mais je  
16 vous demanderais, Madame la Greffière, de glisser  
17 doucement vers le bas.

18 Alors, les données au moment de prendre la  
19 décision, sont toujours inchangées en juillet deux  
20 mille dix-huit (2018). Ça, c'est le dossier de  
21 l'année passée du Transporteur. Trois cent  
22 soixante-cinq (365) MVA pour le CLT. J'ai pris le  
23 focus sur un élément particulier. Et vous aviez  
24 trouvé, vous, le focus sur l'ajout du troisième  
25 transformateurs en deux mille vingt (2020). Alors,

1 finalement on sait que c'est un quatrième  
2 transformateur là, alors... par la suite.

3 Alors, il y avait, en juillet deux mille  
4 dix-huit (2018) là, c'est ça la situation. C'est ça  
5 que la preuve, c'est ça qu'on vous a présenté puis  
6 c'est ça qu'on vous a dit d'avoir confiance l'année  
7 passée quand on vous a présenté ça. Alors, trois  
8 cent soixante-cinq (365) MVA, troisième  
9 transformateur. Une erreur sur le nombre de  
10 transformateurs? « Fine ».

11 Les données fournies au présent dossier  
12 suite à l'ordonnance de la Régie parce que ça a  
13 pris une ordonnance pour l'avoir, donc en octobre  
14 tout d'abord. Et c'est pour ça que je l'ai mis en  
15 gras, mais il y a aussi en novembre deux mille dix-  
16 neuf (2019). On a fait des corrections, mais rien  
17 qui touchent notre aspect.

18 C'est pour ça que je vous mentionne qu'en  
19 octobre deux mille dix-neuf (2019) maintenant,  
20 alors on est bien après là, là la CLT change, on  
21 est à trois cent soixante (360) MVA et on a un  
22 quatrième transformateur, on s'était trompé, il va  
23 de soi. Pas de problème.

24 J'ai lu la réponse à la demande de  
25 renseignements de la Régie puis je vous avoue bien

1 honnêtement que je trouve la formule sympathique  
2 pour faire le calcul du CLT, mais je ne vois pas  
3 quelle est l'explication pourquoi c'était trois  
4 cent soixante-cinq (365) avant puis pourquoi c'est  
5 trois cent soixante (360) après, mais là s'arrêtent  
6 mes connaissances techniques peut-être sur ce  
7 point-là.

8 Pour vous dire, parce qu'on a fait un petit  
9 peu l'exercice quand même parce que, ça, c'est  
10 arrivé sur le tard cet engagement-là. On a fait  
11 l'exercice de voir depuis quand c'est trois cent  
12 soixante-cinq (365) MVA. Puis c'est deux mille onze  
13 (2011) la réponse, là. Si jamais vous la cherchez  
14 dans les dossiers tarifaires antérieurs du  
15 Transporteur. Puis avant ça, je pense, c'était  
16 trois cent soixante-douze (372) MVA, alors dans les  
17 dossiers antérieurs à ça.

18 Alors, ça ne change pas à toutes les  
19 semaines, ça ne change pas à tous les mois. Déjà  
20 pourquoi ça change, je ne le sais pas, mais on n'a  
21 pas beaucoup d'explications sur pourquoi ça a  
22 changé. On vous a donné la formule puis on a dit la  
23 formule donne trois cent soixante (360) MVA. Alors,  
24 ça change beaucoup de choses sur le besoin, vous  
25 allez voir.

1                   Donc, en réponse à l'engagement 15 et c'est  
2                   là que je vais avec ce que j'ai qualifié avec  
3                   beaucoup de respect de l'information « hybride ».  
4                   Je pense qu'on a cumulé deux choses en même temps.

5                   Alors, je vous fait lecture parce que c'est  
6                   important de la faire puis je termine avec ça. Le  
7                   Transporteur fournit donc l'information hybride  
8                   suivante en décembre deux mille dix-neuf (2019).  
9                   Maintenant là, en fait. Alors :

10                   [...] Le tableau R15 présente la  
11                   prévision de la charge du poste de  
12                   l'Aqueduc de septembre 2017 ainsi que  
13                   les demandes de charges ponctuelles de  
14                   clients identifiées par le  
15                   Distributeur en février 2018.

16                   Alors

17                   Le tableau R15 illustre qu'au moment  
18                   de la décision de lancer le projet...  
19                   là on n'est pas en deux mille dix-huit (2018), on  
20                   est avant ça là, mais au moment :

21                   ... de lancer le projet, la CLT allait  
22                   être dépassée à la pointe de l'hiver  
23                   2020-2021, démontrant ainsi que  
24                   l'élément déclencheur du projet est  
25                   lié à la catégorie Croissance des

1 besoins de la clientèle.

2 Alors, on utilise une CLT de trois cent soixante  
3 (360) dans le tableau que vous allez voir juste  
4 après. N'y allez pas tout de suite, Madame la  
5 Greffière, suspense. On met de trois cent soixante  
6 (360) MVA plutôt que le trois cent soixante-cinq  
7 (365).

8 Mais, ce qui était connu au moment de la  
9 prise de décision, c'est trois cent soixante-cinq  
10 (365). En juillet, c'est ça qu'on... deux mille  
11 dix-huit (2018), après la décision là, pendant  
12 qu'on la réalise d'ailleurs là, c'est trois cent  
13 soixante-cinq (365) qu'on vous a déposé ici là.

14 Et là on la corrige aujourd'hui puis on  
15 vous dit « bien là, quand on a pris la décision à  
16 l'époque, c'est pas important de savoir si c'est de  
17 trois cent soixante (360) ou trois cent soixante-  
18 cinq (365) » bien, c'est important, oui, mais c'est  
19 pas ça le point aujourd'hui.

20 Le point, c'est de vous dire, c'est que  
21 l'information qu'on a, c'est trois cent soixante-  
22 cinq (365) quand on prend la décision et pas de  
23 trois cent soixante (360), le calcul ne marche pas  
24 là.

25 (10 h 32)

1 Et là on vous revient avec le tableau. Le  
2 suspens est terminé. Vous pouvez descendre. Et, là,  
3 on combine. Alors, évidemment, on ne vous a pas  
4 envoyé l'information que le Distributeur nous a  
5 envoyée, on a fait un tableau qui contient  
6 plusieurs informations. Et une qui est corrigée  
7 parce que, là, on devrait se placer à la journée,  
8 la photo doit être prise la journée qu'on prend la  
9 décision, donc antérieure à deux mille dix-huit  
10 (2018), et on devrait voir, dans le fond, dans nos  
11 CLT, dans le fond, pas trois cent soixante (360)  
12 mais trois cent soixante-cinq (365). Ce que je vous  
13 mentionne depuis tout à l'heure.

14 Alors, est-ce qu'on est en problème en deux  
15 mille vingt, vingt et un (2020-2021)? Non. Vingt-  
16 deux, vingt-trois (2022-2023)? Non. Vingt-trois,  
17 vingt-quatre (2023-2024)? Oui. C'est ça la photo  
18 qu'on avait. Alors, là, on a combiné une  
19 information très récente, ou nouvelle, ou  
20 recalculée, ou revalidée, peu importe comment. Ce  
21 n'est pas ça le point. Le point, c'est de dire que  
22 ce n'était pas ça l'information qu'on avait quand  
23 on a pris la décision. C'est faux, entre  
24 guillemets, de dire ça. Et, là, on a combiné deux  
25 informations, avec l'information nouvelle.

1                   Alors, ça pose problème évidemment au  
2                   niveau des croissances des besoins, parce qu'on  
3                   a... le Distributeur nous... le Distributeur nous a  
4                   demandé, il faut qu'on le fournisse. Puis, là, on  
5                   voit nos affaires, puis ça ne marche pas, puis il  
6                   va nous en manquer. Parce qu'on est à trois cent  
7                   soixante (360) aujourd'hui, mais quand on était à  
8                   l'époque, on regardait trois cent soixante-cinq  
9                   (365), ça ne marchait pas.

10                   Avec respect, cette preuve-là est claire.  
11                   Il n'y a pas de contradiction. Au moment de prendre  
12                   la décision, il n'y avait pas de besoin d'augmenter  
13                   de quelque façon que ce soit les MVA disponibles à  
14                   ce poste-là. D'autant plus qu'il y a d'autres  
15                   marges à d'autres moments donnés. C'est juste une  
16                   période précise évidemment, vous aurez compris.

17                   Et aujourd'hui on vous fournit plusieurs  
18                   explications, puis on ne reviendra pas là-dessus,  
19                   on a déjà posé des questions qui fluctuent dans le  
20                   temps. Alors, là, c'est des projets très  
21                   spécifiques. Des fois il y a des noms de clients,  
22                   des fois il n'y en a pas. Des fois il y a des  
23                   mégawatts associés directement à une chose.

24                   Maître Fréchette revient en plaidoirie puis  
25                   il vous dit, c'est l'usine Charles-J.-Des-Baillets.



1 Je la connais bien l'usine Charles-J.-Des-Baillets.  
2 Je fais un beau dossier ici pour être au tarif L.  
3 Mais on était au tarif LG finalement. Alors, on  
4 parle de distribution. Si c'est Charles-J.-Des-  
5 Baillets qui est branchée là, à plus forte raison,  
6 il faut autoriser. Avec respect, je ne vois pas le  
7 lien. Je comprends que c'est important. Puis  
8 d'ailleurs, le nom l'indique l'Aqueduc. Puis il y a  
9 aussi Atwater qui va avec qui, je comprends, vient  
10 aider l'autre. Mais mettons ça de côté pour les  
11 fins de la discussion, ne faisons pas de preuve.

12 Mais ce n'est pas ça l'explication pour  
13 faire la prise de décision jadis. Aujourd'hui,  
14 c'est l'explication qu'on vous donne. Mais ce  
15 n'était pas ça la vraie explication à l'époque. Là,  
16 évidemment, on va vous dire, bien, là, ce serait  
17 bien mauvais si on pouvait manquer d'eau à  
18 Montréal. Écoutez, ce n'est pas ça la  
19 justification. C'est ça notre point. La  
20 problématique est là.

21 Alors, il nous semble avec respect qu'il y  
22 a un peu de hâte dans ce projet-là et que ce  
23 n'était pas des croissances des besoins du  
24 Distributeur et qu'on pouvait déjà absorber cette  
25 croissance-là si tant est qu'elle existait de cette

1 façon-là ponctuellement, comme on l'a expliqué, et  
2 non pas des prévisions de charge, parce qu'il faut  
3 voir que c'est des ponctuelles qui disparaissent  
4 par la suite ou, enfin, qui restent additionnées  
5 par la suite, je ne sais trop. Mais on rajoute des  
6 besoins ponctuels par la suite. Alors, la prévision  
7 de charge, elle ne change pas trop. C'est ce qu'on  
8 avait demandé de voir d'ailleurs.

9           Donc, on a l'information. On apprécie  
10 l'avoir eue. Puis on comprend mieux maintenant les  
11 éléments qui étaient dans les mains au niveau de la  
12 prise de décision, mais on ne pouvait pas modifier  
13 la valeur MVA parce que, ça, ce n'est pas vrai de  
14 dire que c'était trois cent soixante (360) au  
15 moment de la prise de décision. Ou qu'on nous en  
16 fasse la démonstration. Dans le dossier 4058, on  
17 l'a cherché, on ne l'a pas trouvé.

18           Je termine. La conclusion, Madame la  
19 Greffière, s'il vous plaît. Deux mots clés sont  
20 utilisés à répétition par le Transporteur. Dans ce  
21 dossier-ci, non, la transparence, vous allez me  
22 dire, mais, ça, c'était quelque chose qui nous a  
23 été présenté pendant quelques dossiers. Également  
24 la confiance. Là, c'est le nouveau terme  
25 aujourd'hui, comme le disait mon collègue maître

1 Dubé il y a quelques instants.

2 En matière de transparence, on peut  
3 s'étonner du refus de fournir, entre autres, des  
4 résultats de balisage. Je vais résumer ça  
5 simplement. Il y en a plus qu'un élément de  
6 balisage qui serait très intéressant d'avoir, qui  
7 vous permet d'avoir le niveau d'information pour  
8 pouvoir prendre votre décision.

9 En matière de confiance, on peut s'étonner  
10 du refus de participer à des exercices de balisage.  
11 Ça, c'est plus problématique, je vous suggère,  
12 surtout sur des éléments aussi fondamentaux que les  
13 indisponibilités forcées, par exemple. Ou encore  
14 d'utiliser les meilleurs outils à notre disposition  
15 pour valider un taux de pertes ou des indicateurs  
16 de performance après autant d'erreurs constatées  
17 dans le passé. Notamment en ce qui a trait au taux  
18 de pertes et en ce qui a trait aux IF aussi, soit  
19 dit en passant, avec beaucoup de respect.

20 Il est bien possible que le Transporteur  
21 ait fait preuve d'un peu trop d'enthousiasme dans  
22 ses espoirs d'allégement réglementaire. Comme le  
23 suggérait monsieur Verret lorsqu'il a témoigné, on  
24 voulait faire un ménage dans le dossier, d'éliminer  
25 un certain nombre de choses. Et on est tous dans le

1 « learning curve », dans le fond, de cet élément-là  
2 de ce qu'on doit mettre, pas mettre au dossier,  
3 fournir comme information. Mais la Régie doit  
4 recadrer les attentes en matière de transparence et  
5 de confiance requises pour assurer un exercice  
6 réglementaire éclairé. Et c'est là où je vous  
7 parlais du fardeau de preuve.

8 (10 h 37)

9 Et je ferme avec cette question-là. C'est  
10 une question de fardeau de preuve. C'est pas juste  
11 une question d'éliminer des éléments d'information  
12 qu'on avait dans le passé, qui nous permettaient de  
13 juger de beaucoup de chose d'un seul coup d'oeil  
14 dans le cas des questions de balisage.

15 J'ai oublié de vous mentionner, j'avais à  
16 côté de moi ici... on a critiqué lorsqu'on vous a  
17 parlé de... et je vais revenir en arrière, si vous  
18 me permettez. À la page 9 et 10 et principalement à  
19 la page 10 les seuils, les cibles pour notre  
20 indicateur, là. Alors vous avez en partie dans la  
21 page 9, en partie dans la page 10, dans le fond,  
22 ces éléments de cibles et seuils. Nous avons dit  
23 dans l'engagement et je vous invite à aller voir et  
24 c'est ce que nous avons fait, nous avons pris  
25 l'exercice, le même que celui... que la Régie a

1 fait à la page 118 de la décision D-2019-060 dans  
2 le dossier R-4058-2018. Quand je dis « nous », là,  
3 vous avez compris que c'est pas moi, mais monsieur  
4 Raymond a fait l'exercice d'aller voir votre  
5 tableau, de faire le même exercice que ce que vous  
6 aviez fait, évidemment d'y apposer le jugement  
7 nécessaire pour vous présenter cibles, seuils - au  
8 pluriel - comme vous l'avez demandé.

9 On n'est pas sorti des sentiers battus, on  
10 n'est pas allés inventer d'autre chose, on n'est  
11 allés créer des éléments, on n'a pas créé  
12 d'incertitude, on a pris votre décision, le tableau  
13 que vous aviez mis en place et c'est comme ça qu'on  
14 a travaillé. On aurait pu faire d'autre chose, on a  
15 déjà suggéré d'autre chose. On s'est fait dire que  
16 c'était peut-être trop, alors on a pris ce que vous  
17 aviez choisi de retenir la dernière fois qu'on en a  
18 parlé. C'est important de le mentionner parce que  
19 c'est une critique qui a été faite tout à l'heure,  
20 là.

21 Écoutez, on aura peut-être la chance d'en  
22 rediscuter en temps et lieu, là, mais au niveau de  
23 la plaidoirie - on ne commencera pas à faire de la  
24 preuve, ni mon confrère ni moi - mais si on doit en  
25 reparler il va falloir qu'on en reparle dans un

1 mode de preuve parce que c'est pas mon confrère ni  
2 moi qui peuvent expliquer aujourd'hui comment ça  
3 rencontre ou ne rencontre pas les seuils, les  
4 cibles tels que décrétés par la Régie. Même s'il  
5 veut vous revenir en réplique là-dessus, mais moi  
6 je ne le fais même pas en argumentaire, je fais  
7 juste vous dire que ça vient de là. Je vais vous  
8 donner la source d'où ça vient. Alors on est un peu  
9 limité par ça, mais on n'a pas... on n'a pas été  
10 très loin. Et je vois que la Régie a tenté, elle  
11 aussi, d'éviter que ce soit zéro, le score donné  
12 pour le douze virgule cinq (12,5) points. Mais vous  
13 avez suggéré des choses en entrée d'audience, on  
14 les a rejetées du revers de la main, on n'en veut  
15 pas, on ne veut pas les regarder, on ne veut pas  
16 les valider, mais à un moment donné il va y avoir  
17 une conséquence à ça, là. C'est pas une question de  
18 pénalité, là. Il y a une conséquence tout court.  
19 Alors il faut pouvoir mesurer cet élément-là, qui  
20 est au coeur de la « business », comme je l'ai dit  
21 tout à l'heure. Alors je vous remercie du temps que  
22 vous m'avez accordé.

23 M. JOCELIN DUMAS :

24 Oui, Maître Cadrin, simplement pour mieux  
25 comprendre vos préoccupations par rapport aux

1 accidents de travail, là. Je comprends que vous  
2 souhaiteriez pouvoir disposer de données  
3 comparatives, mais pour ce qui est des données qui  
4 sont disponibles et fournies par le Transporteur  
5 sur les efforts qui sont consentis sur ce thème-là  
6 puis de pouvoir mesurer s'il y a progrès ou pas,  
7 est-ce que vous êtes satisfait de ces données qui  
8 sont rendues disponibles?

9 Me STEVE CADRIN :

10 Les données qui nous...

11 M. JOCELIN DUMAS :

12 Pour une comparaison dans le temps.

13 Me STEVE CADRIN :

14 Excusez-moi, je vous ai interrompu, je suis désolé,  
15 oui.

16 M. JOCELIN DUMAS :

17 Ça va.

18 Me STEVE CADRIN :

19 Pour les fins de comparaison dans le temps, bien on  
20 voit qu'il y a eu une problématique, là, au niveau  
21 des accidents de travail. Alors c'est là que vous  
22 voyez... là où le bât blesse, c'est là où est le  
23 problème. C'est qu'à ce moment-là il est arrivé ça,  
24 est-ce qu'il est arrivé quelque chose de  
25 particulier? Bien là, on va nous l'expliquer à

1 chaque fois, mais le balisage va nous montrer les  
2 efforts qui sont consentis.

3 Nous, ce qu'on a entendu dans les dossiers  
4 antérieurs, là - puis on l'entend encore  
5 aujourd'hui, là, je ne pense pas que le  
6 Transporteur a mis ça de côté - c'est que c'est  
7 important ce point-là, puis on va déployer des  
8 énergies à ce niveau-là. Il n'y a pas de ça si  
9 longtemps, c'était des rencontres avec les gens,  
10 s'assurer que les pratiques étaient mises en place  
11 avec un certain nombre de rencontres puis des  
12 objectifs corporatifs. On n'en parle plus  
13 maintenant, là, parce que ce n'est plus... on n'est  
14 plus dans le même contexte, mais donc le balisage  
15 nous apparaît important. Il faut voir ce que  
16 l'industrie a de ce côté-là et être aux meilleures  
17 pratiques.

18 Et si je suis un Québécois, si je suis un  
19 consommateur d'électricité, j'ai aucun problème à  
20 ce que mon Transporteur, mon Distributeur aussi  
21 d'ailleurs fassent les meilleures pratiques à ce  
22 niveau-là pour protéger mon monde, mes Québécois.  
23 Alors, moi, d'être balisé avec les voisins, là,  
24 j'ai aucun problème avec ça. Au contraire. On va  
25 peut-être voir qu'on est meilleur que les autres.



1 Tant mieux. Puis on sera sécurisés de ça, mais ça  
2 ne nous empêchera pas de faire mieux, là, ceci dit,  
3 mais ça c'est une autre affaire, ça fait partie de  
4 la « business » du Transporteur, de faire mieux,  
5 s'il veut faire mieux à ce niveau-là, puis on  
6 l'encourage à le faire. Mais de ne pas se baliser  
7 puis de nous dire : il faut... il faut qu'on donne  
8 des priorités là-dessus puis il faut qu'on déploie  
9 toutes sortes de moyens, on ne sait pas où est-ce  
10 qu'on est, là. Alors suffisant et suffisant, je  
11 vous dirais, en même temps la réponse, là, je suis  
12 un peu mi-figue, mi-raisin sur cette réponse à  
13 votre question.

14 M. JOCELIN DUMAS :

15 Merci.

16 (10 h 42)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Toujours sur les indicateurs. J'ai demandé à,  
19 madame la Greffière, de mettre les fameux tableaux  
20 de R-58. C'est à HQT-3 et là c'était le tableau 6.  
21 Il y avait 6, 8, 11. Je peux vous donner la page,  
22 Madame la Greffière.

23 Me STEVE CADRIN :

24 6, 9, 12, 15.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 6, 9, 12, 15. Alors, le premier est à la page 11,  
3 Madame la Greffière, je pense. Alors, c'est juste  
4 pour qu'on voit de quoi on parle. Alors, la figure  
5 6 c'était les dépenses en investissement par mille  
6 de circuit et ça c'était la contribution des  
7 lignes. La figure 8... Il y avait 7, la  
8 contribution. Ça c'était des dépenses. 8 c'était la  
9 contribution des postes.

10 Enfin, je ne passerai pas au travers de  
11 chacun. Ça continue comme ça. Ce qu'on voit c'était  
12 évidemment un type de balisage entre le  
13 Transporteur et les participants. On voit les  
14 chiffres. Là où je me questionne, dans la décision  
15 et je pense que c'est la D-2019-047, sinon c'est la  
16 060, mais je pense que c'est la 047, on avait  
17 indiqué que le Transporteur n'avait plus à produire  
18 dans ses indicateurs les indicateurs qui étaient en  
19 lien avec les charges nettes d'exploitation.  
20 Monsieur Verret dans son témoignage nous a dit :  
21 « Bien, on n'a pas voulu finalement donner ces  
22 dépenses-là, parce que... », enfin ces tableaux-là  
23 6, 8, et 11, parce qu'on est capables de retrouver  
24 ces charges nettes d'exploitation là.

25 Et là, je me demandais, ce que vous voulez

1 suivre, c'est la courbe? C'est parce que là, je  
2 comprends votre point de vue que vous voulez  
3 continuer à suivre pour voir comment performe le  
4 Transporteur. Le Transporteur cherche à ne pas  
5 nécessairement donner ses charges nettes  
6 d'exploitation si on est capables de les retrouver  
7 via les tableaux. Je cherche à trouver, est-ce  
8 qu'il y a une façon de concilier que vous ayez des  
9 informations sans nécessairement... Je ne vous  
10 demande pas de faire la preuve, mais je cherche à  
11 comprendre ce que vous recherchez dans ces  
12 tableaux-là.

13 Me STEVE CADRIN :

14 Donc, prendre pour acquis que c'est interdit de  
15 voir quelque chose qui nous permettrait  
16 d'identifier les charges nettes d'exploitation...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Bien interdit.

19 Me STEVE CADRIN :

20 Puis si on le voit, ça pose un problème tel qu'on  
21 sort du MRI. Ça sort du processus.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 On essaie d'être cohérents entre les décisions.

24 Alors, la décision, la 047 c'était de ne pas  
25 indiquer les CNÉ. Dans l'autre décision on disait :

1 « On veut quand même faire la surveillance du  
2 réseau, puis regarder ce qu'il y a. ». Est-ce qu'il  
3 y a une façon et je cherche à comprendre ce que  
4 vous recherchez via ces tableaux-là. Est-ce que  
5 voir la tendance sans les chiffres etc. est-ce que  
6 ça, ça vous convient?

7 Me STEVE CADRIN :

8 En masquant les chiffres vous vouliez dire par  
9 exemple?

10 LA PRÉSIDENTE :

11 En masquant les chiffres. Non. C'est juste pour  
12 voir la ligne par rapport au balisage. Vous voulez  
13 les chiffres. Je veux juste comprendre ce que vous  
14 recherchez avec ça?

15 Me STEVE CADRIN :

16 Donnez-moi une minute. Je vais vous revenir à ce  
17 que je peux vous donner immédiatement. Je vais vous  
18 donner l'étendu de ma compréhension, mais c'était  
19 aussi l'étendu de la compréhension que j'avais  
20 lorsque l'engagement a été fourni. Ce qu'on vous  
21 dit c'est... Bien en fait ce qu'on veut savoir  
22 c'est les investissements. Vous avez compris  
23 l'exercice. Ce qu'on vous dit c'est que comme on  
24 vous donne le total, investissement et CNÉ, bien en  
25 enlevant un à l'autre, vous allez avoir le chiffre.

1 D'abord, je ne suis pas certain que c'est  
2 un problème de lèse Majesté si important de savoir  
3 ça, mais d'arriver à cette réponse-là, mais à la  
4 rigueur ne donnons plus le montant total CNÉ à  
5 investissement combiné, puis laissons-nous avec les  
6 tableaux qu'on puisse suivre l'évolution des  
7 investissements, parce que c'est ça que ça fait.

8 Alors, indirectement, on peut arriver à la  
9 réponse des CNÉ en passant par l'exercice de  
10 soustraction. Je vous suggère que ce n'est pas un  
11 problème majeur, mais je comprends qu'il y a un  
12 problème... Je pense... Je n'ai pas dit ou ça a  
13 sonné comme ça, mais je n'ai pas dit que c'était un  
14 problème de ne pas l'avoir mis dans la preuve  
15 initialement. Ça pouvait être compris de cette  
16 façon-là, puis ce que je vous dis maintenant, c'est  
17 quand on l'a demandé en engagement, personne ne  
18 s'est objecté à ça. Et là on a dit : « Bien, on va  
19 l'avoir. », puis là on dit : « Bien là, on ne le  
20 fournira pas, parce que ça pourrait donner quelque  
21 chose qui mettons devient confidentiel à un point  
22 tel que c'est grave. ».

23 Alors, je vous suggère que ce n'est pas  
24 grave, mais si c'était grave, enlevons le total.  
25 Comme ça on ne pourra pas faire la soustraction,

1        puis on aura l'information qui nous permet de  
2        suivre ça, puis d'arriver au prochain « rebasing »  
3        en ayant vu chaque année en cours de route. Comment  
4        ça s'est passé et voir les fluctuations en cours de  
5        route.

6        (10 h 48)

7                Alors, pour nous, cette information-là est  
8        importante. Ces figures-là demeurent importantes.  
9        Avec les chiffres dedans, pour les fins de la  
10       discussion. S'il faut enlever le total, bien,  
11       enlevons le total. On pourra faire des  
12       soustractions, mais ce n'est pas le but de  
13       l'exercice. Ce n'est pas ça qu'on essayait de faire  
14       non plus, puis il n'y avait de reproches  
15       initialement.

16               Le reproche vient après, au niveau de  
17       l'engagement, parce que là, bon, on dit : « Bien,  
18       on ne peut pas le fournir parce que ça donne les  
19       CNÉ. C'est vrai, ce n'est pas faux de dire que ça  
20       donne les CNÉ. Est-ce que c'est grave? Je vous  
21       laisserai en juger et vous pourrez donc décider.  
22       C'est pour ça que je vous dis : Ordonnez-le  
23       maintenant pour les avoir maintenant, dans le  
24       dossier actuel, si vous pensez, comme moi, que ce  
25       n'est pas si grave.

1                   Ou sinon, on le fera pour le futur, au  
2 moins là, pour la suite des choses là, si vous  
3 pensez toujours que ce n'est pas grave, mais à la  
4 rigueur, enlevons le total, dans le futur là, parce  
5 que dans le futur là, le total n'est pas encore  
6 déposé, alors on ne le saura pas.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Ma question qui vient, ensuite, c'est l'ordonnance.  
9 Bon, vous voulez l'avoir dans le dossier, là.  
10 Voulez-vous commenter, par la suite? C'est pour  
11 notre considération lorsqu'on fait le revenu  
12 requis? Je veux juste...

13 Me STEVE CADRIN :

14 On va vivre avec l'information.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 ... voir ce qui suit, avec l'ordonnance.

17 Me STEVE CADRIN :

18 On va vivre avec l'information qu'on va recevoir  
19 là, puis on va en prendre note, on va en prendre  
20 acte. Pour l'instant, on a des commentaires à faire  
21 dans d'autres dossiers là, d'investissements.

22                   Donc, on en prend acte. On aurait aimé ça  
23 avoir cette information-là plus globale là, plus  
24 générale, comme ça, évidemment, pour comprendre où  
25 est-ce qu'on s'en va. Donc, on ne vous demandera

1 pas de temps supplémentaire pour argumenter ou  
2 faire de la preuve sur cet élément-là. On avait  
3 demandé d'avoir les tableaux, tout simplement.

4 On va se limiter, cette année, dans le  
5 fond, à cette information-là. On aurait peut-être  
6 fait des commentaires, oui, si on avait eu la  
7 réponse à l'engagement qu'on souhaitait avoir,  
8 avant la présentation de la preuve, bien sûr, ou  
9 avant la plaidoirie, bien sûr, mais c'est correct  
10 là, c'est les règles du jeu qui nous emmènent à  
11 maintenant là.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Je vous remercie. Ça va être l'ensemble de mes  
14 questions. Merci beaucoup, Maître Cadrin.

15 Me STEVE CADRIN :

16 C'est moi qui vous remercie.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Avant que l'on se quitte... J'imagine que vous  
19 voulez une pause pour la réplique, hein? C'est...

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Oui, bonjour, Yves Fréchette. Alors, je pense que  
22 pour une demi-heure, j'en aurai suffisamment pour  
23 vous présenter la réplique là. Si on pouvait  
24 revenir à onze heures trente (11 h 30), après ça,  
25 on pourrait clore pour l'heure du dîner, si vous



1 êtes d'accord.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Parfait. Avant de vous quitter jusqu'à onze heures  
4 trente (11 h 30), peut-être des petits points. Dans  
5 votre réplique, vous n'avez pas... J'aimerais...

6 la Formation aimerait savoir parce que dans  
7 l'argumentaire de maître Dubé, ce matin, on parlait  
8 de balisages et de vérificateurs externes, et on se  
9 demandait si le Transporteur serait pour ou contre,  
10 ou une position plus nuancée, sur quant à fournir  
11 un inventaire des méthodes utilisées en Amérique du  
12 Nord?

13 Alors, parce que votre témoin avait indiqué  
14 qu'il avait fait quelques appels aux  
15 interconnexions proches.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Bien, on connaît nos pairs, on travaille...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Oui.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 ... avec eux dans tous les comités.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Donc, ça serait de voir ça. Et ensuite, euh... vous  
24 n'aviez pas commenté la recommandation 21A, plus  
25 précisément, de l'AHQ-ARQ. Alors, si c'est

1 volontaire, c'est correct. On voulait juste voir si  
2 c'était un oubli.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 On vous revient, c'est noté.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 C'est noté? Et puis... et bien, je vous parlerai  
7 des autres points par la suite, c'est plus la suite  
8 du dossier. Alors, on va prendre la pause jusqu'à  
9 onze heures trente (11 h 30).

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 C'est bien.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 On va vous laisser travailler sur votre réplique.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Je vous remercie.

16 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

17 (11 h 31)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Bonjour, Maître Fréchette.

20 RÉPLIQUE PAR Me YVES FRÉCHETTE :

21 Rebonjour. Dernier petit... Dernière petite étape à  
22 franchir avant de compléter ce dossier. Je vous  
23 offre la réplique du Transporteur. Tout d'abord en  
24 ce qui concerne nos amis de BRTM et la suggestion  
25 que vous nous faites pour peut-être, de procéder à

1 un balisage nord-américain.

2 On va s'en remettre à vous sur, si vous le  
3 jugez utile. Mais quand on regarde l'ensemble,  
4 quand on regarde l'ensemble de tout ce qui a été  
5 fait, si on prend sa première... vous, vous êtes  
6 revenu avec une autre façon, mais on s'en remet à  
7 vous pour l'utilité, mais si on revoit l'ensemble  
8 des tâches qu'on a faites puis qu'on se tourne vers  
9 une firme externe, la première chose qu'on sait,  
10 c'est qu'il va y avoir des sommes qui vont être à  
11 investir. Ça, c'est sûr tout de suite en partant il  
12 y a des... Oui? Voulez-vous m'interrompre?

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Je vais juste vous amener la nuance qu'on a amenée.  
15 Ce n'était pas nécessairement un balisage. Parce  
16 qu'un balisage, ce serait de comparer les données  
17 de l'un à l'autre.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Oui. C'était plus inventaire.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Mais on parlait...

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 J'ai dit « balisage ».

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Oui.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Oui, oui. Excusez-moi!

3 LA PRÉSIDENTE :

4 C'est plus l'inventaire.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 La langue a fourché. J'avais inventaire. Alors,  
7 vous savez, parfois il y a un délai.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 C'est de l'inventaire des méthodes.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Pourtant le cerveau et la langue, c'est quand même  
12 assez rapproché. Alors, oui, j'avais inventaire.

13 J'ai bien compris. Oui, Monsieur Dumas.

14 M. JOCELIN DUMAS :

15 Ou, autrement dit, une recension des pratiques  
16 qu'on peut observer au Canada, peut-être Nord-Est  
17 américain.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 C'est bien. Écoutez, on va s'en remettre à vous si  
20 vous jugez que cela est utile. Pour nous, vous le  
21 savez, il n'y a pas de souci. Puis comme monsieur  
22 Roy l'a mentionné, on est en lien avec nos pairs au  
23 sein du NPCC, NERC, de l'ACÉ, et autres. On s'en  
24 remet à vous pour l'utilité de ça. Je ne vois pas  
25 qu'il y a de difficulté. C'est juste qu'on... Je ne

1           peux pas prendre d'engagement. On n'a pas eu la  
2           chance de parler avec monsieur Roy. Mais je suis  
3           assez convaincu que cette chose-là est possible.

4                        Si on revient maintenant à la suggestion  
5           initiale qui était, dans le fond, de... puis  
6           c'était très bien des gens de BRTM. Dans la mesure  
7           où ils constatent tous les efforts que le  
8           Transporteur a faits, bien, l'ultime pour eux,  
9           c'est peut-être d'aller vers une firme externe.  
10          Quand on examine cette proposition-là de façon  
11          spécifique, on voit tout de suite tout d'abord les  
12          difficultés qu'on va rencontrer au niveau des  
13          coûts.

14                       On peut penser que ça va... On voit  
15          l'exercice que le Transporteur auquel il s'est  
16          astreint. Alors, c'est quand même un exercice qui  
17          est de longue haleine qui risque d'être très  
18          complexe. Parce que les données... Vous avez vu le  
19          « mapping », entre guillemets, ou la description des  
20          différentes étapes pour en arriver avec un taux de  
21          pertes. Alors compliqué. Ce qui amène par la force  
22          des choses une montée en compétence qui va être  
23          quand même assez longue, parce qu'il faut connaître  
24          le réseau d'Hydro-Québec pour pouvoir vraiment en  
25          apprécier si on est une firme externe.

1                   Alors, dans ces circonstances-là, pour  
2 nous, la voie qui était à privilégier, c'est celle  
3 qu'on vous a offerte. C'est-à-dire de travailler  
4 avec les gens de l'IREQ qui sont des gens reconnus  
5 dans leur milieu, dans leur domaine. C'est des gens  
6 qui sont impliqués avec nous, qui connaissent le  
7 réseau. Donc, toute cette complexité-là, cette  
8 montée en connaissances-là n'est pas, n'est pas  
9 requise.

10                   Donc, ils sont vraiment intégrés dans nos  
11 processus. Bien sûr, c'est vraiment eux qui nous  
12 apparaissent les mieux placés pour pouvoir valider  
13 les étapes qu'on avait à franchir. Et je vous  
14 rappelle aussi le fait que... Et c'est en  
15 témoignage. C'est qu'on est vraiment les seuls qui  
16 allons utiliser les deux méthodes, c'est-à-dire la  
17 méthode directe de calculs, la méthode directe de  
18 détermination du taux de pertes, mais aussi que  
19 cette méthode-là va être contre validée par  
20 l'estimateur d'état. Alors, on va vraiment... C'est  
21 la ceinture puis les bretelles, si vous me  
22 permettez l'expression québécoise.

23                   Les gens peuvent être rassurés. Nos clients  
24 peuvent être rassurés. Vous pouvez être rassurés  
25 que tous les efforts vont être faits. Et dans le

1 rapport annuel, à chaque année, lorsqu'on va vous  
2 faire le suivi du taux de pertes réel de l'année,  
3 on va aussi identifier s'il y a des éléments que  
4 l'estimateur d'état aura recensés, donc vous donner  
5 la somme des travaux de l'année. Je pense qu'avec  
6 ça, le niveau de confiance est vraiment rencontré  
7 de toute part à l'égard de ce sujet-là.

8           Puis on a toujours la même... Monsieur  
9 Verret et madame Salhi qui m'accompagnent, vous  
10 savez, on est toujours en lien avec nos clients.  
11 Ultiment, si les gens de Brookfield ont des  
12 questions, veulent se renseigner sur ces sujets-là,  
13 la voie, même si on aime beaucoup être devant vous  
14 trois, là, puis travailler avec l'équipe, mais la  
15 voie, c'est toujours le téléphone, il y a toujours  
16 des gens qui seront capables de leur répondre, de  
17 leur donner des précisions supplémentaires selon le  
18 cas. Ça, ça complète pour BRTM.

19 (11 h 36)

20           Maintenant, j'aimerais aborder avec vous  
21 quelques éléments dans le dossier de la Romaine, en  
22 réplique à l'AQCIE-CIFQ, de ce que vous avez  
23 entendu hier.

24           Alors tout d'abord, un des premiers... un  
25 des premiers éléments c'est que, pour eux, le

1 report appa... je n'ai pas les notes avec moi, là,  
2 mais que le report apparaissait nouveau. Alors ça,  
3 on est un petit peu surpris de ça. Dès l'année  
4 dernière, on l'a annoncé qu'il y avait un décalage  
5 dans le cadre de ce dossier-là. On l'a annoncé en  
6 audience, alors il n'y avait rien de spécifique là-  
7 dedans. Et ça n'a pas été mentionné à la décision  
8 de l'an dernier, mais ça a été clairement annoncé.

9 Maintenant le deuxième élément qu'ils vous  
10 ont mentionné c'est que c'est un report qui n'est  
11 pas usuel. Alors encore une fois, on est face à un  
12 projet de très longue durée. D'avoir des projets  
13 pour des clients qui bougent, là, il n'y a  
14 absolument rien est anormal là-dedans. Et le  
15 contrat qu'on a signé, l'entente de raccordement,  
16 prévoyait déjà que la mise en service ou la fin des  
17 travaux, la mise en service finale du projet  
18 pouvait être décalée. Alors de penser que  
19 c'était... que c'est non usuel, c'est pas le cas.  
20 Au contraire, ça fait partie du déploiement des  
21 grands chantiers, comme la Romaine qui a été à son  
22 époque un des plus grands en Amérique du Nord.

23 Et maintenant le cadre constitué quand on  
24 le regarde c'est pas l'année deux mille vingt  
25 (2020), c'est le fait que la contribution, elle est



1 perçue à la fin des travaux. C'est pas l'année deux  
2 mille vingt (2020) qui était le cadre constitué,  
3 mais plutôt le fait que la contribution, elle, elle  
4 est perçue à la fin des travaux et ça, ça n'a pas  
5 changé. C'est pas qu'il y a un décalage qui est  
6 permis en vertu du contrat puis qui va remettre en  
7 cause tout le cadre contractuel, le cadre  
8 constitué, qui s'imbriquaient l'un dans l'autre. Et  
9 c'est seulement la date qui a varié.

10 Maintenant, l'autre élément qu'il vous a  
11 mentionné, c'est que les conditions de report, bien  
12 ça ne veut rien dire, c'est bidon. Bien je vous...  
13 je vous... « bidon », ça c'est moi. Que les  
14 conditions de report, ça ne voulait rien dire.

15 Je vous ramène à l'article 23 de l'entente  
16 de raccordement, qui dit, un : « On doit être  
17 avisé, comme Transporteur, que c'est susceptible de  
18 retarder ». Ça, ça a été tout à fait respecté. Vous  
19 avez toutes les démonstrations dans le dossier.

20 Deuxièmement, il doit y avoir une  
21 démonstration au Transporteur qu'il a pris les  
22 mesures pour établir une nouvelle date dans un  
23 délai raisonnable. Ça, vous avez les lettres, vous  
24 avez tous les suivis qu'on fait, cette mention-là  
25 de l'article 23, elle a été tout à fait respectée.

1 Et ensuite de ça, tout ça va être constaté dans une  
2 entente écrite. Alors tous les éléments de  
3 l'article 23 ont été complètement respectés par le  
4 Transporteur.

5 Maintenant, la lettre de HQP, elle a été  
6 déposée au dossier... la lettre de notre  
7 fournisseur, de notre... du demandeur de service  
8 dans ce cas-là, du demandeur de raccordement, donc  
9 d'Hydro-Québec Production exprime les motifs.

10 Alors on n'a eu aucune question de personne  
11 en audience sur la valeur de ces motifs-là. Je vous  
12 sou mets que d'arriver en plaidoirie puis de dire  
13 que les motifs sont... ne nous apparaissent pas  
14 valables, je m'inscris en faux sur ce type de  
15 processus-là. Si on voulait questionner les motifs  
16 puis on souhaitait faire valoir que ces motifs-là  
17 n'étaient pas... ne nous apparaissaient pas  
18 valables, bien il fallait faire le travail. Et puis  
19 c'était spécifiquement prévu dans l'engagement  
20 qu'on avait avec... avec notre partenaire, qu'il y  
21 a des gens qui se rendaient disponibles pour  
22 pouvoir venir témoigner à l'égard des motifs. Parce  
23 qu'évidemment, le Transporteur n'est pas le  
24 gestionnaire du chantier, on ne peut pas témoigner  
25 des motifs, des problèmes de sol, des problèmes de

1 santé et sécurité qu'ils ont pu vivre dans  
2 l'exécution des travaux. Alors on avait déjà prévu  
3 ça.

4 Je vous sou mets que d'arriver en plaidoirie  
5 à la fin puis dire : bien c'est pas très  
6 convaincant, ça reste quand même que ça n'a pas été  
7 discuté ici. Il n'y a eu aucune question qui a été  
8 faite de personne sur les motifs puis la lettre,  
9 telle que vous avez, c'est celle qui est au dossier  
10 maintenant et c'est la preuve que vous avez.

11 Encore une fois, les amendements qu'on vous  
12 a présentés sont cohérents et ils sont cohérents  
13 avec l'ensemble de l'oeuvre et on n'est pas... on  
14 ne pouvait pas se lancer dans... et c'est... on ne  
15 pouvait pas dénaturer l'entente et le cadre  
16 réglementaire et le cadre constitué par le biais de  
17 l'amendement. On devait suivre le contrat et  
18 s'appliquer à respecter l'article 23.

19 Et au niveau des conditions de report que  
20 je viens de mentionner avec vous, là, les propos de  
21 mon collègue c'étaient que les conditions de report  
22 c'est banal. Écoutez, là, la lettre est là. C'est  
23 la seule preuve que vous avez, ça a été non  
24 contredit, il n'y a eu aucune question avant la  
25 plaidoirie. Écoutez, je suis assez mal à l'aise

1 avec le procédé.

2 (11 h 41)

3 Maintenant, on essaye aussi de vous  
4 faire... on vous a fait la mention que l'article  
5 12.1 et l'article 23 vont de pair. Alors quand vous  
6 allez reprendre le texte de l'entente de  
7 raccordement, vous allez voir que la section 12,  
8 12.1, cet article-là, il concerne l'abandon. Alors,  
9 est-ce qu'ici, on est dans une situation d'abandon?  
10 La réponse, c'est non.

11 Alors, vous verrez là, si on faisait la  
12 lecture ensemble, dans l'article 12.1, il y a une  
13 gradation dans l'abandon. Alors, le dernier, le  
14 tout dernier, c'est, in fine, c'est celui auquel on  
15 réfère à une possibilité de compensations pour des  
16 frais financiers. C'est dans le cas d'un abandon  
17 qui serait une suspension à très longue durée, mais  
18 dans un cadre de type « abandon » là.

19 Puis si on l'interprète puis on le lit d'un  
20 seul trait là, c'est ce que ça veut dire. Et c'est  
21 pour ça qu'on réfère à 23 parce qu'à l'article 23,  
22 c'est là où on va fixer des conditions, on va fixer  
23 les nouvelles dates, et caetera. Ce qui, donc, nous  
24 place dans une situation de suspension extrêmement  
25 prolongée. Ce qui n'est pas le cas dans notre

1 situation ici, où on a un décalage d'une année pour  
2 la mise en place... pour la mise en service de ce  
3 projet-là.

4 Je mentionne, également, que, l'autre  
5 argument, c'est que l'amendement n'était pas  
6 nécessaire. Bien, écoutez, l'article 23 de  
7 l'entente de raccordement prescrit ce que l'on  
8 devait faire. Je vous soumetts, bien humblement, que  
9 si on n'avait rien fait par rapport au respect de  
10 l'entente de raccordement, vous nous auriez  
11 reproché de ne rien avoir fait puis vous auriez eu  
12 raison.

13 Au contraire, face à un dossier de cette  
14 nature-là, face au paragraphe 550 de la décision  
15 qu'on a citée, que monsieur Verret et vous-même,  
16 avez citée, Madame Duquette, on a mis un soin  
17 particulier à ce projet-là pour s'assurer qu'il  
18 soit suivi, avec des étapes charnières.

19 Et vous regarderez les dates des étapes,  
20 elles sont arrimées à nos présences ici, au dépôt  
21 du dossier et juste, à la période pour les  
22 témoignages. Ce qui, pour nous, était important  
23 pour pouvoir faire le suivi d'une manière sérieuse,  
24 comme vous nous l'aviez demandé dans les décisions  
25 antérieures. Pour ça, ça complète pour l'AQCIE-

1 CIFQ. Oui, je vous écoute.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Préférez-vous avoir les questions sur ce sujet,  
4 maintenant?

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Bien, si vous le souhaitez. C'est comme vous le  
7 souhaitez, je... C'est comme vous le souhaitez,  
8 Madame la Présidente.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Je vais vous la poser tout de suite puisqu'on est  
11 dans le sujet.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Me permettez-vous de me verser un petit verre  
14 d'eau?

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Absolument.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 C'est bien.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Deux, si vous le voulez.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Pardon. Parce que je ne sais pas si c'est vos  
23 questions là, je suis venu la bouche sèche, tout à  
24 coup. Je fais une blague.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Vous faites référence...

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 C'est la crainte... la crainte.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Bof... vous n'avez rien à craindre, mes questions  
7 ne sont jamais méchantes. Ça dépend toujours du  
8 point de vue là, mais...

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Ça dépend de celui qui les reçoit.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 La beauté est dans l'oeil de celui qui regarde,  
13 j'en suis consciente.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Oui, bon, dites-vous que je le prends comme un  
16 échange qu'on a entre nous, puis j'essaie toujours  
17 de vous répondre, ainsi que mes collègues, au  
18 meilleur de nos connaissances et en vous donnant la  
19 position de l'entreprise, bien sûr.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Alors, c'est juste pour parler... parce que vous  
22 revenez souvent sur le fait que c'est un cadre  
23 constitué et que c'est le motif pour lequel le  
24 versement d'une prestation ou d'une compensation  
25 partielle ou autre... Vous ne pouviez pas le

1 demander? Ou vous ne vous sentiez pas dans la  
2 position de demander...

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 On n'était pas...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 ... au Producteur de faire cette... Et là, je...

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous là...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 ... j'avoue ma faute...

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 ... mais bon, c'est...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 ... je n'ai pas envoyé le lien à madame la  
15 greffière, mais dans le dossier R-9000-2017, à la  
16 pièce B-0040, page 17...

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Bien, je vais me fier à vous là.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 ... c'est le rapport annuel du Transporteur. C'est  
21 une réponse à une DDR et c'était la question 5.1 et  
22 c'était concernant... la question est la  
23 suivante... Et c'est concernant Rivière Nouvelle :

24 Veuillez préciser et expliquer le  
25 traitement effectué par le



1                   Transporteur, de la contribution liée  
2                   au projet d'intégration du parc  
3                   éolien[...]

4 Et je vous fais grâce de mon Inu :

5                   [...]Rivière Nouvelle, considérant la  
6                   décision citée à la référence 2.

7 Au troisième paragraphe de la réponse... je ne vous  
8 lirai pas tout, ça dit, et je cite :

9                   Dans le cas du projet[...]

10 Je vais mettre mes lunettes :

11                   Dans le cas du projet du parc éolien  
12                   Rivière Nouvelle, bien que la Régie  
13                   ait réservé sa décision quant à  
14                   l'estimation et aux modalités de  
15                   recouvrement de la contribution du  
16                   Distributeur, le Transporteur a saisi,  
17                   dans l'année deux mille dix-sept  
18                   (2017), un montant provisoire à titre  
19                   de contribution du Distributeur, et  
20                   ce, sachant qu'un ajustement pourrait  
21                   éventuellement être requis au terme de  
22                   la décision finale de la Régie. Cette  
23                   contribution provisoire, déjà  
24                   considérée en deux mille dix-sept  
25                   (2017), réduit le solde additionnel

1 qui pourrait ultérieurement être exigé  
2 au Distributeur advenant une décision  
3 favorable de la Régie quant à la  
4 proposition du Transporteur. Le  
5 Transporteur fera les ajustements  
6 nécessaires pour respecter la décision  
7 finale de la Régie dans le cadre de la  
8 Phase 2 du dossier R-3888-2014.

9 (11 h 46)

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Oui. Je vous suis. Alors, la question?

12 LA PRÉSIDENTE :

13 La question évidemment c'est le cadre constitué...

14 Évidemment, ce n'est pas arrivé souvent.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Ce n'est pas la même chose. Je vous laisse aller.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Bien c'est ça. Alors, la question c'est :

19 expliquez-moi la différence.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Il y en a une historique tout d'abord. Je n'ai les  
22 pas les décisions...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parce que le contrat, puis peut-être, mais il me  
25 semble que le contrat non plus ne faisait pas

1 référence à de possibles contributions préalables.

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Je ne sais pas de quel contrat vous parlez, mais...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Entre le Transporteur et le Distributeur concernant  
6 la contribution.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Oui, mais je vais vous donner mon premier niveau de  
9 réponse.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Allez-y.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Puis là, je n'ai plus les décisions avec moi, mais  
14 je vais y aller de mémoire, puis je demanderai, si  
15 vous me permettez, de compléter avec monsieur  
16 Verret.

17 Tout d'abord, il faut comprendre le  
18 mécanisme entre les deux bases de tarification des  
19 deux autorités réglementées que vous avez devant  
20 vous. Si on se recule à deux mille six (2006), ce  
21 n'est plus ce qu'on vient de vivre tout récemment.  
22 Donc, si on se rapporte à cette époque-là, alors ce  
23 qu'on veut c'est s'il y en a une qui monte, l'autre  
24 descend. On sait que l'une est le correspondant de  
25 l'autre. Rien ne se perd, rien ne se crée ici. Ce

1 qui va être du côté du Distributeur ou du  
2 Transporteur, ça va être les mêmes. Ces deux bases  
3 de tarification-là à l'égard de ces projets-là vont  
4 varier de façon égale.

5 DèS deux mille six (2006), j'y vais de  
6 mémoire, parce que je ne l'ai pas avec moi, mais  
7 dès deux mille six (2006) à l'égard de... Pour des  
8 fins de précisions, pour des fins de suivis  
9 réglementaires, les projets ont été autorisés, mais  
10 toujours sous réserves de leur traitement  
11 réglementaire ultime. Alors, cette situation-là  
12 pour Rivière Nouvelle était cohérente avec ce qui  
13 est fait dès deux mille six (2006) par les  
14 décisions d'autorisation à l'égard du raccordement  
15 pour tout ce qui concerne les projets éoliens.

16 Alors, de traiter Rivière Nouvelle de la  
17 même façon que les autres projets d'intégration du  
18 Distributeur, c'est tout à fait légitime et  
19 conforme et vous avez les deux autorités qui sont  
20 réglementées de la même façon avec l'effet  
21 clepsydre, si je peux m'exprimer comme ça, sur les  
22 deux bases de tarification.

23 Quand on est dans un projet  
24 d'investissement à l'égard d'un tiers qui n'est pas  
25 réglementé par vous-mêmes. Ici que ce soit Hydro-

1 Québec Production, que ce soit quelque partie que  
2 ce soit, à un moment donné dans le temps, ils  
3 décident d'aller de l'avant avec un projet, puis  
4 ils prennent des engagements financiers précis. Ils  
5 prennent des engagements précis qui vont aussi  
6 couvrir le financement de ce projet-là et qui va  
7 aussi couvrir une très longue période, parce que  
8 dès le moment de la signature, ils prennent un  
9 engagement, puis ils vont déterminer à partir de  
10 quel moment ce versement-là ultime devra se faire.

11 Alors là, on est dans deux univers  
12 complètement différent. On est avec deux clients  
13 complètement différents. Vous me permettez, puis  
14 après ça, je vais compléter avec, monsieur Verret,  
15 puis, madame Salhi. Donc, on est avec un  
16 environnement complètement différent, parce qu'on  
17 doit s'assurer de donner à ce client-là une  
18 sécurité juridique pour la complétion de son projet  
19 sur une période de plus de dix (10) ans.

20 C'est impossible pour nous de penser que la  
21 Régie pourrait en venir à autoriser un projet à  
22 l'égard d'un tiers comme RTA, HQP ou n'importe quoi  
23 et qu'on réserverait la méthode de récupération à  
24 la toute fin en disant aux clients : « Bien  
25 écoutez, vous vous êtes engagés sur toute la

1 période de dix (10) ans pour déployer votre projet,  
2 mais quand on va vous réclamer la contribution, ça,  
3 ça va être déterminé plus tard. ».

4 Il n'y a pas personne, il n'y a pas aucun  
5 participant, il n'y a pas aucun développeur qui va  
6 prendre des engagements sur lesquels il n'y a pas  
7 de dates à l'égard des sommes qui pourraient lui  
8 être réclamées. C'est de lui créer un fardeau  
9 financier extrême et ce n'est pas ça que notre  
10 cadre réglementaire prévoit.

11 Alors, je pense que dès le départ, on n'est  
12 pas dans le même univers en terme de clientèle,  
13 parce qu'évidemment, la relation très intime entre  
14 HQD et HQT, par l'effet de leur base de  
15 tarification correspondante faisait en sorte que  
16 cette réserve-là n'handicapait pas la poursuite des  
17 travaux de la Régie, mais avec un tiers, dans un  
18 cadre d'un projet, c'est une chose qui m'apparaît,  
19 à première vue, tout à fait différente.

20 Permettez-moi de compléter avec mes  
21 collègues. Écoutez, j'ai dû être pas si pire cette  
22 fois-là, ils n'ont rien...

23 (11 h 52)

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Bien, en fait, je voulais juste poursuivre la

1 discussion avec vous. Ce que vous me dites, c'est  
2 des éléments extérieurs. Moi, je vous parle du  
3 cadre, parce que c'est à quoi vous me ramenez, le  
4 cadre constitué, le cadre réglementaire constitué  
5 est le même, c'est une entente de contribution qui  
6 est similaire dans les deux cas. Et dans un cas,  
7 pour des raisons que vous venez d'expliquer, vous  
8 avez dit « c'est correct de prendre un montant  
9 provisoire ». Et dans l'autre, vous nous dites  
10 « bien, c'est un tiers avec lequel finalement c'est  
11 possible de ne... En fait, je ne juge pas que c'est  
12 possible. »

13 Alors, je comprends les contraintes qui  
14 peuvent être diverses avec Rivière Nouvelle puis  
15 vous connaissez autant que moi toute la difficulté  
16 qu'il y a eu dans les décisions réglementaires sur  
17 la politique d'ajout entre deux mille huit (2008)  
18 et maintenant, mais qui fait en sorte que la  
19 décision, je suis toujours sous réserve là, mais le  
20 cadre réglementaire est le même.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Je ne suis pas d'accord avec vous. Malheureusement,  
23 je ne peux pas être d'accord avec vous parce que le  
24 cadre réglementaire à l'égard du Distributeur et du  
25 Transporteur, si on se place à l'époque deux mille

1 six (2006) là ou les premiers projet d'intégration  
2 là. Je nous imagine, que ce soit Terre-Neuve, les  
3 gens de Terre-Neuve ou quelque développeur que ce  
4 soit, Yves Fréchette qui développe un... qui veut  
5 développer une installation puis qui veut se  
6 raccorder au réseau de transport qui est supérieur  
7 à un coût de soixante-cinq millions (65 M\$) là. De  
8 se présenter, de se présenter auprès du  
9 Transporteur pour dire « bien, écoutez, moi, je  
10 suis prêt à aller de l'avant avec mon projet. »

11 Puis ces gens-là disent « ah! Bien là, ils  
12 me disent : Bien, on va faire autoriser ton projet  
13 à la Régie, c'est super, mais on ne le sait pas  
14 quand est-ce que tu vas devoir décaisser les  
15 sommes. »

16 Ça, c'est conceptuellement impossible que  
17 qui que ce soit s'engage auprès de nous pour mener  
18 ses projets. Pour le Distributeur, c'est tout à  
19 fait différent. Le Distributeur était réglementé à  
20 cette époque-là sur les mêmes bases que nous. Vous  
21 savez très bien que si on reçoit une contribution  
22 du Distributeur, notre base de tarification va  
23 baisser de façon correspondante et la sienne va  
24 monter de façon correspondante.

25 Alors, vous savez, l'effet clepsydre entre



1 l'un et l'autre nous permettait le luxe du temps.  
2 Hein! Le luxe du temps d'arriver avec une  
3 contribution qui soit peut-être dans une période  
4 temporelle plus favorable qui permettrait un moins  
5 grand choc au... Je ne veux pas retourner là-dedans  
6 là, mais peut-être que ça nous permettait de  
7 différer dans le temps puis de permettre que la  
8 contribution soit moins... fasse moins mal, et  
9 caetera, et caetera.

10 Peut-être, peut-être là, mais ça, l'effet  
11 clepsydre c'était ça qui était derrière ça, mais à  
12 l'égard d'un tiers qui s'engage auprès de  
13 TransÉnergie pour réaliser un projet d'une ampleur  
14 telle que celle-ci puis de lui dire dix (10) ans  
15 plus tard « finalement, par l'effet prévu dans le  
16 contrat d'un report de la date de mise en service  
17 ou de la date de fin des travaux, bien il va  
18 falloir que tu paies maintenant les  
19 contributions. »

20 La première chose qu'il va nous dire ce  
21 tiers-là, c'est « moi, je ne me suis pas engagé  
22 pour deux mille vingt (2020) là. Je me suis engagé  
23 que, oui, je te payais à la fin des travaux. Puis  
24 quand, ça, ça va arriver, effectivement vous allez  
25 avoir la contribution puis, dans le même mois, ça

1 va se faire. Alors, mise en service, réception des  
2 sommes là et l'intégration BT et la réception de la  
3 contribution du client, les deux vont se faire à  
4 l'intérieur d'une plage temporelle très très  
5 restreinte.

6 Alors, écoutez, je ne peux pas adhérer à...  
7 je ne peux pas adhérer à ce que vous dites, Madame  
8 Duquette. Notre vision est différente là-dessus.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Je comprends ça, puis on va... on va...

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Malheureusement. J'aime ça me trouver des...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Non, non. Mais, on ne réglera pas ça dans la minute  
15 qui suit là, on va réfléchir à tout ça. La question  
16 qui demeure à ce moment-là, c'est : à quel point,  
17 combien de reports...

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Ah!

20 LA PRÉSIDENTE :

21 ... ou combien d'années? Parce que vous n'êtes  
22 pas...

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Bon. La question est légitime.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... vous n'êtes pas maître de ça non plus, alors...

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 La question est légitime. La question est légitime  
5 puis il nous ramène peut-être sur deux niveaux. Le  
6 premier, c'est aujourd'hui, la question reste  
7 hypothétique parce qu'on n'a aucun signal.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Hum, hum.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Ça, je peux vous le dire. Puis on les suit, on a  
12 des rendez-vous, on fait nos suivis. Alors, Jusqu'à  
13 aujourd'hui, la question est hypothétique. Donc,  
14 là-dessus, se prononcer sur de l'hypothèse, c'est  
15 plus difficile. Vous me permettrez de... tout ça,  
16 c'est sous toute réserve parce que, évidemment, on  
17 n'en a pas.

18 Mais, la deuxième chose, c'est que s'il y  
19 avait encore d'autres motifs, bien nos clients là,  
20 on va avoir la même rigueur à l'égard d'eux. C'est  
21 d'exiger, si ces motifs-là sont sérieux, puis qu'on  
22 veut les tester puis qu'on veut les examiner,  
23 d'exiger de nos clients leur contribution, leur  
24 contribution par témoignage, par présentation.

25 (11 H 57)

1 Parce que quand on est face à des situations qu'on  
2 ne peut pas contrôler, des problèmes de sols, des  
3 problèmes de santé et sécurité qui peuvent amener  
4 mort d'hommes ou de femmes ou autrement, qui  
5 peuvent bloquer des chantiers pendant de longue  
6 période, c'est presque... c'est pas loin d'être  
7 assimilé à des cas fortuits ces circonstances-là.  
8 Alors, je vous dirais, prenons les étapes sans les  
9 brûler. Ce qu'on a jusqu'à maintenant, on a  
10 l'article 23. Lui fait partie de notre entente, le  
11 Transporteur agit de façon très responsable, a  
12 suivi le dossier de façon cohérente. On sait que  
13 c'est important. On l'a suivi. On l'a encadré. On  
14 vous a fait les suivis correspondants. S'il y a  
15 d'autres difficultés qui se présentent à l'horizon,  
16 on va agir avec la même rigueur, ça, je peux vous  
17 en assurer que le Transporteur va garder cette  
18 rigueur-là que vous avez pu constater jusqu'à  
19 maintenant.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Et je comprends que la situation est hypothétique.  
22 Mais nous sommes dans l'hypothétique. Mais  
23 légalement parlant, je veux juste voir, à votre  
24 avis, où se situent les pouvoirs de la Régie. Vous  
25 nous dites, bien, écoutez, le Producteur pourra

1 venir se justifier lui-même sur les conditions du  
2 rapport, ils viendront témoigner.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Sur les motifs surtout. C'est les motifs.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Sur les motifs.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Parce que les conditions sont déjà au contrat.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Et disons que la Régie juge que les motifs ne sont  
11 pas suffisants.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Je n'aime pas ça.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Non, non, mais...

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 On ne se rendra pas là, Madame la Présidente. On ne  
18 se rendra pas là.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Puis la question n'est pas méchante. Je n'essaie  
21 pas de vous mettre dans l'embarras. J'essaie de  
22 voir quelles sont les perspectives. Alors, vous  
23 nous dites, oui, bien, on vous produira le  
24 Producteur. Oui, mais ça fait quoi en bout de  
25 piste?

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Bien, c'est pour...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Légalement, là. Je ne parle pas... Légalement  
5 parlant, que vous les ameniez puis qu'ils  
6 témoignent, si on ne devait pas les trouver  
7 crédibles, par exemple, pour une raison ou pour une  
8 autre, ça fait quoi? Ça change quoi? Ça change  
9 rien. Je ne comprends pas votre argument.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Me permettez-vous, je vais prendre l'article 23?

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Absolument.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Là, ma demi-heure va être dépassée. Mais il ne  
16 faudrait pas m'en vouloir, hein. Ça,  
17 malheureusement, je ne plaide pas coupable pour  
18 celle-là.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Non. Ça, c'est de ma faute, c'est mes questions.  
21 Mais c'est habituel.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Vous auriez dû me le dire. Si on prend l'article  
24 23. La première tâche.

25 Le Producteur doit aviser le

1                                   Transporteur...

2           C'est le dernier paragraphe de l'article 23 de  
3           l'entente de raccordement.

4                                   Le Producteur aviser le Transporteur  
5                                   par écrit dans un délai raisonnable de  
6                                   tout événement ou situation  
7                                   susceptible de retarder ou devancer  
8                                   substantiellement cette date et, dans  
9                                   ce cas, doit démontrer au Transporteur  
10                                  qu'il a pris les mesures nécessaires.

11           Il y a quand même un jugement là qui est à faire.  
12           Est-ce que c'est un événement frivole? Est-ce que  
13           c'est un caprice? Est-ce que... Nous, on a quand  
14           même une appréciation à faire là. Alors, si les  
15           motifs étaient frivoles, si les motifs étaient  
16           bidons, si les motifs... On n'est pas là. Alors,  
17           l'article 23 nous donne la recette du chemin.  
18           Qu'est-ce qu'on doit avoir comme démonstration pour  
19           pouvoir être face à une situation où cette date-là  
20           peut varier.

21                                  Je vous réitère que l'article 23, lui, ça  
22                                  va être lui notre guide. Alors, si les motifs, on  
23                                  veut les contester puis, après ça, vous dire...  
24                                  Puis, ça, c'est vraiment hypothétique ce que je  
25                                  vais vous dire. Hein, on vous présente, puis, là,

1 dans votre décision, vous dites, bien, finalement,  
2 les motifs, le Transporteur, vous avez été  
3 complaisant. Hey, là, on est vraiment dans  
4 l'hypothétique. Ça n'arrivera jamais.

5 Bien, là, la Régie pourrait rendre une  
6 décision. Ça m'apparaîtrait un petit peu légitime,  
7 hein, de nous dire qu'on a été... Puis ça ne veut  
8 pas dire qu'on n'irait pas dans d'autres modes de  
9 révision. Je vous dis ça de même. On est dans  
10 l'hypothétique. Ce que je veux vous dire, c'est que  
11 l'article 23, il est utile à nous. On l'applique de  
12 façon rigoureuse. Puis c'est celui-là qui va nous  
13 donner la voie de la suite de ce dossier-là. Mais  
14 aujourd'hui qu'est-ce qu'on a? On a un processus  
15 rigoureux. Le Transporteur l'a bien encadré. On a  
16 des dates. On a des rendez-vous. On n'a aucun  
17 signal que ça décale aujourd'hui.

18 Écoutez, l'hypothétique, vous avez un  
19 Transporteur qui est présent, qui va se présenter  
20 ici à chaque année, témoigner sous serment, faire  
21 des représentations comme votre humble serviteur.  
22 On a toujours le plaisir de bien faire, de se  
23 présenter ici avec les bonnes réponses et de ne pas  
24 induire jamais la Régie en erreur à l'égard de ce  
25 qu'on fait. Alors ça ne va pas changer.



1                   Je pense qu'on est dans une voie, Madame  
2 Duquette... Puis je vous dis ça avec tout respect.  
3 Je pense qu'on est dans une voie qui ne nous amène  
4 pas nulle part. Je pense qu'il faut travailler ce  
5 dossier-là avec les acquis qu'on a, le cadre  
6 constitué qu'on a, l'entente de raccordement qu'on  
7 a, puis toutes les démarches que le Transporteur de  
8 rigueur a faites depuis l'annonce du report pour  
9 faire en sorte de vraiment qu'on voit que cette  
10 situation-là est bien encadrée.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je vous remercie. Je vais vous laisser continuer.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 C'est moi, c'est moi. Merci pour les échanges.

15 C'est toujours intéressant.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Je suis heureuse de le savoir.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Ah, non, non, mais vous en faites pas, là, vingt-  
20 sept (27), vingt-huit (28) ans de prétoire quand  
21 même. Je commence à être pas pire, j'espère.

22 (12 h 01)

23 FCEI maintenant. Maintenir impact IFD. Bien  
24 écoutez, là, simplement le seul mot qu'on veut vous  
25 dire là-dessus c'est qu'on... on revient... pour

1 nous, la position d'Hydro-Québec c'est que c'est  
2 pas pertinent de continuer de mettre des efforts.  
3 On voit que l'impact donne du « bruit », entre  
4 guillemets, là, dans nos résultats. On veut  
5 travailler sur le taux de disponibilité. C'est ça  
6 qui nous apparaît la... la chose à faire.

7 Maintenant pour l'AHQ-ARQ, si vous me  
8 permettez je vais suivre, là, le déroulement de la  
9 plaidoirie de son procureur ce matin. Je vous  
10 réitère que dans notre plaidoirie écrite, je ne  
11 l'ai pas... je ne les ai pas tous faits, mais vous  
12 avez par recommandation chacune des rétractations  
13 ou des nuances que le Transporteur souhaitait  
14 faire, avec les références correspondantes. Donc,  
15 je vous en... je vous suggère, là, évidemment d'y  
16 jeter un petit coup d'oeil.

17 En ce qui concerne maintenant la fréquence  
18 des accidents de travail, c'était la recommandation  
19 2 et tout ça, où on mentionne qu'on ne comprend pas  
20 la position du Transporteur. Écoutez, dans  
21 chacun... chaque légis... l'objectif d'un balisage  
22 c'est qu'il faut que ce soit comparable. Il faut  
23 que ce soit comparable, un balisage, ça fait que  
24 pour y participer il faut qu'on soit dans un  
25 environnement de comparabilité. Ça, c'est un.

1                   Deuxièmement, c'est pour voir si on est lié  
2                   aux meilleures pratiques de l'industrie. Est-ce  
3                   qu'on est dans cet environnement-là? Comment qu'on  
4                   se situe par rapport à? Mais lorsque... ce qu'on  
5                   vous dit, ce qu'on vous mentionne, les réponses qui  
6                   vous sont faites c'est : lorsqu'on est face à des  
7                   législations qui sont... qui sont différentes,  
8                   comment on va pouvoir établir des législations avec  
9                   toutes sortes de difficultés... toutes sortes de  
10                  particularités différentes, comment on va pouvoir  
11                  établir des indicateurs qui puissent être  
12                  comparables, sans avoir à nuancer tellement ou à  
13                  édulcorer tellement, que ça ne donnera aucun signal  
14                  à la Régie?

15                  Alors quand nous... à Hydro-Québec  
16                  Production, là, à Hydro-Québec en général, on ne  
17                  vend pas de la gomme balloune. On sait très bien  
18                  que c'est des... l'électricité, ce sont des  
19                  produits qui sont mortels quand ils sont... quand  
20                  nos installations sont... sont mal protégées ou  
21                  autrement. Alors j'écoutais le procureur de l'AHQ  
22                  tantôt, là, parce qu'ils sont intéressés par la  
23                  sécurité du public, ça je peux vous dire que la  
24                  sécurité du public puis de nos employés c'est au  
25                  coeur de l'action. Ça, il n'y a aucune... il n'y a

1 pas un sou noir - ça n'existe plus, là - mais il  
2 n'y a pas un cinq sous (5 ¢) qui serait... qui ne  
3 serait pas investi, si la sécurité de nos employés  
4 n'était pas au coeur de nos préoccupations. Il n'y  
5 a pas un cinq sous (5 ¢) qui va être économisé pour  
6 cet... pour cet élément-là, c'est un « commitment »  
7 de la haute direction.

8 Alors qu'est-ce que le balisage va amener  
9 de plus à la Régie? Qu'est-ce que... avec toutes  
10 les difficultés qu'on aura de réconcilier des  
11 cadres législatifs qui sont différents, des cadres  
12 réglementaires différents. On pense que ça ne vous  
13 amènera rien. Mais en ce qui concerne, par exemple,  
14 nos suivis de notre performance interne, ça vous  
15 l'avez.

16 Donc, vous avez l'engagement d'Hydro-  
17 Québec, de façon générale, à participer... Puis  
18 TransÉnergie aussi, parce que les grandes  
19 installations du Transporteur, c'est des  
20 installations très haute tension, qui sont  
21 évidemment... pas besoin de vous faire un dessin,  
22 là, que c'est... tout ce qui se passe là peut être  
23 mortel, là, si... si vous aviez assisté au dossier  
24 des PK, là, on avait amené un petit film pour  
25 présenter c'était quoi une projection d'un

1 disjoncteur PK qui explose. On peut comprendre que  
2 la sécurité de notre personnel, la mise en place de  
3 ZAL, des zones d'accès limité dans ces zones-là,  
4 etc., c'est des éléments qui, pour nous, sont  
5 fondamentaux dans la gestion au quotidien.

6 Alors dire qu'on veut savoir si les gens  
7 sont en sécurité près de nos installations, ça je  
8 peux vous... j'ai aucun problème à vous dire que  
9 c'est notre préoccupation de tous les jours à  
10 TransÉnergie, de s'assurer que nos employés et que  
11 le public autour de nos installations sont en  
12 pleine sécurité. Puis c'est pas un balisage avec  
13 nos voisins qui va nous aider là-dessus.

14 En ce qui concerne l'enga... la  
15 recommandation 4 pour « First Quartile », bien  
16 évidemment c'est de produire la... la réponse à ça,  
17 c'est de produire seulement la... on avait produit  
18 le total parce qu'on pensait que ça donnait une  
19 meilleure information par rapport à ce qui était  
20 présent dans le passé. Mais si c'est... si on en  
21 vient à... la Régie en venait à nous diriger vers  
22 la production de la ligne « investissement »  
23 seulement, bien on le fera, là. Moi, j'ai pas de  
24 souci avec ça. Puis l'engagement 5 c'était pas de  
25 fournir l'information, c'était « le cas échéant »,

1 c'était de nous expliquer et le cas échéant,  
2 expliquer pourquoi puis fournir. Alors on a  
3 expliqué pourquoi on ne voulait pas le fournir,  
4 puis voilà. Ça fait que le cas échéant, on ne l'a  
5 pas déposé parce que c'était le libellé même de  
6 l'engagement.

7 (12 h 06)

8 Maintenant, en ce qui concerne la  
9 recommandation 6A qui est le taux d'IF en  
10 pourcentage là, depuis deux mille treize (2013),  
11 avec un balisage de l'ACÉ. Puis on recommande de  
12 donner un mandat à des ressources externes.

13 Alors, Hydro-Québec, TransÉnergie est le  
14 mieux placé pour travailler là-dessus. Ce n'est  
15 pas... Si je le mets dans le déploiement... Puis  
16 vous avez des propos des témoins du Transporteur  
17 puis toute la démarche. Vous connaissez là, les  
18 engagements qu'on a pris à l'égard de cet  
19 indicateur-là qui va être à développer.

20 Alors, c'est Hydro-Québec, TransÉnergie,  
21 qui est le mieux placé pour développer cet  
22 indicateur-là, c'est sûr, pour pas qu'on arrive aux  
23 mêmes problèmes qu'on a vécus dans le passé. Puis  
24 faire appel à des ressources externes là...

25 On fait appel à des ressources externes

1 quand on a des besoins particuliers, mais ce cas-  
2 ci, quand c'est directement... ça concerne nos  
3 équipements, quand le temps nous est compté avant  
4 le prochain MRI pour essayer de développer quelque  
5 chose qui va être comparable puis qui va nous  
6 permettre de participer dans les balisages de  
7 l'ACÉ, le temps nous est compté. Alors, les mieux  
8 placés pour rencontrer l'objectif qui est de  
9 développer ce taux d'indisponibilités-là ou de  
10 disponibilités-là, c'est à TransÉnergie de le  
11 faire.

12 On s'est employé... vous avez les  
13 engagements des gens à le faire. Puis si des  
14 ressources externes sont requises, bien, les  
15 équipes de TransÉnergie vont faire appel à ces  
16 services-là. Alors, c'est... Je peux vous dire que  
17 ça, on n'a pas besoin de se faire ordonner ça, on  
18 le sait très bien.

19 Maintenant, la recommandation 7 qui  
20 concerne les périodes d'attente dans les IF. Alors,  
21 je vous rappelle notre position à cet égard-là,  
22 c'est que les délais, c'est imbriqué directement  
23 avec notre stratégie de priorisation.

24 Vous avez entendu, alors il y a des  
25 équipements qui peuvent, dans certains cas, être

1 indisponibles. Et cet actif-là qui est  
2 indisponible, c'est son état d'indisponibilité.

3 Alors, si on se met à, dans cet  
4 échantillon-là, à extraire des éléments  
5 d'indisponibilités, là, on se met à mal, peut-être,  
6 dans notre comparabilité, avec les indicateurs de  
7 l'ACÉ.

8 Est-ce qu'on prend des grands éléments  
9 d'indisponibilités? La réponse, c'est oui. Les  
10 actifs sont indisponibles? Oui, mais si nous-mêmes,  
11 dans notre échantillon pour la confection de  
12 l'indicateur, on se place des contraintes qui ne  
13 nous rendent plus comparables avec ce qui est dans  
14 l'ACÉ. Je vous soumetts que ce n'est pas la façon de  
15 faire.

16 Je pense qu'il faut laisser les gens de  
17 Transénergie travailler et quand on est face à une  
18 situation où les délais... Encore une fois, ça doit  
19 bien fonctionner notre stratégie de priorisation,  
20 tous nos indicateurs de ressentis de clients sont  
21 bons. Alors, il y a une stratégie de priorisation  
22 qui est en place.

23 On voit que, même si derrière, même sous  
24 l'eau, on voit qu'il y a des difficultés, mais au-  
25 dessus de l'eau, on voit que les gens... On livre



1 la marchandise à nos clients. Alors, dans ces  
2 circonstances-là, toute notre priorisation est  
3 quand même bien faite.

4 Alors, de retirer... la seule chose... De  
5 retirer, de factoriser les périodes, ce que ça  
6 pourrait nous emmener, c'est d'être moins  
7 comparables avec nos pairs et ça, je pense qu'on y  
8 perdrait tous. Je vous soumets ça, humblement.

9 Maintenant, c'est la recommandation 8 sur  
10 le résultat zéro là. Alors, rappelons-nous que sur  
11 ce commentaire-là, au-delà de tout ce qu'on a mis  
12 dans la plaidoirie écrite là, l'impact IFD a été  
13 développé, à la demande de la Régie, mais pas  
14 spécifiquement pour le mécanisme de traitement des  
15 écarts de rendement.

16 Donc, il n'est pas approprié de... On vous  
17 soumet qu'il n'est pas approprié de pénaliser  
18 TransÉnergie sur la performance à développer  
19 l'indicateur parce que c'est ça qu'on souhaite  
20 faire

21 Au contraire, le travail, tout le travail  
22 qu'on a fait, nous emmène à des difficultés. Alors,  
23 pourquoi? Comment on peut en venir à penser qu'on  
24 va sanctionner le Transporteur parce qu'il n'a pas  
25 réussi à développer un indicateur ou qui donne des

1 résultats qui sont aberrants?

2 C'est ça qui est aberrant, de penser qu'on  
3 va sanctionner parce qu'on n'a pas réussi à, notre  
4 déficit de performance, à développer un indicateur  
5 qui se tient. Bien, oui, mais que voulez-vous?  
6 C'est comme ça, c'est ça les résultats qu'il a  
7 donnés.

8 Alors, dans ces circonstances-là, le  
9 préférable, pour nous, c'est encore une fois, de  
10 travailler sur les choses qui le sont, elles. De  
11 nous donner le temps de faire le travail, de ne pas  
12 nous sanctionner sur des performances à développer  
13 des indicateurs et de regarder les propositions  
14 qu'on vous a faites à leur mérite.

15 On a quelques propositions qu'on vous a  
16 faites, qui ne sont peut-être pas parfaites, mais  
17 qui ont, au moins, le mérite de vous permettre  
18 d'examiner notre performance à l'égard  
19 d'indicateurs qui ne sont peut-être pas parfaits  
20 pour un premier MRI, mais qui s'en vont dans la  
21 bonne direction.

22 (12 h11)

23 Et ça, je pense qu'on peut considérer  
24 certainement ça que vous avez devant vous un  
25 Transporteur performant qui souhaite performer, qui

1       souhaite évidemment être au diapason de la Régie  
2       pour la mise en place de la réglementation  
3       incitative, mais de là à nous pénaliser, parce  
4       qu'un indicateur que vous nous avez demandé de  
5       développer pour des fins autres que le MTÉR ne  
6       donnent pas les résultats escomptés, parce qu'il  
7       n'est pas stable, on trouve que c'est un petit peu  
8       extrême, si vous me permettez l'expression.

9                Au niveau de la courbe de sollicitation.  
10       C'est la recommandation 9. Ce que j'ajouterais à  
11       cet égard-là, si vous me permettez, je pense que le  
12       suivi de cette courbe-là c'est l'incarnation de  
13       notre désir de bien faire dans le sens qu'on se  
14       présente, je me rappelle très bien de, monsieur  
15       Tessier, qui vous donnait tous ses défis  
16       opérationnels, puis tout ça. C'est la mise en place  
17       du CGAT etc.

18               Alors, c'était tous les défis opérationnels  
19       qui étaient ceux du Transporteur, puis pour  
20       l'illustrer, il avait donné la courbe. Et ça, c'est  
21       devenu par la suite un suivi de la Régie qui a  
22       percolé depuis ce moment-là jusqu'à aujourd'hui,  
23       puis qui finalement, cette illustration-là est  
24       devenue un suivi pour essayer de déterminer quelles  
25       sont les marges opérationnelles du Transporteur. On

1 le voit. Et cette année, bien là, quand on a un  
2 suivi de cette nature-là qui prend une certaine  
3 ampleur à partir duquel, pour nous, ce n'est pas  
4 correspondant à notre réalité en opération en tant  
5 que Transporteur, bien, on vous a amené quelqu'un  
6 pour vous dire : « Écoutez, cette courbe-là, elle  
7 ne donne pas un bon résultat. Elle ne nous donne  
8 pas pour nous ce que vous recherchez. Elle sert à  
9 des fins tout à fait autres. Elle a des limites. ».

10 Alors, on avait deux choix. Continuer dans  
11 le temps avec un suivi qui était complètement  
12 désincarné ou vous montrer les limites, puis peut-  
13 être travailler sur nos trois grands indicateurs de  
14 résultat du MGA. C'est eux qui vont nous donner  
15 véritablement est-ce que le Transporteur est plus  
16 performant par rapport à l'utilisation de ses  
17 budgets dans le déploiement de son modèle de  
18 gestion des actifs.

19 C'est ça, parce que la Régie c'est une  
20 business d'indicateurs. Une business de suivis.  
21 Mais celui-là ne vous donne pas ce qu'on recherche,  
22 c'est-à-dire l'identification des marges  
23 disponibles.

24 Alors, c'est pour cela. Ce que je voulais  
25 vous dire donc, c'est d'une bonne intention, on en

1 arrive avec un suivi qui, aujourd'hui, ne nous  
2 donne pas... Alors, c'est pour ça qu'on vous a  
3 amené, monsieur Roy. Pas pour mettre tout le monde  
4 en boîte ou tout ça, mais vous faire la  
5 démonstration que finalement, d'une bonne  
6 intention, on en arrive aujourd'hui avec un outil  
7 qu'on pense qu'il ne va pas donner un bon signal à  
8 la Régie.

9 Un petit mot sur Aqueduc. Encore une fois,  
10 je trouve encore les propos de mes collègue d'hier  
11 et d'aujourd'hui, des intervenants, à ce sujet-là,  
12 un peu extrêmes. Il y a une phase d'effervescence à  
13 un certain moment donné au Québec. Il y a des  
14 décret gouvernementaux, puis on se présente à la  
15 Régie, puis etc. Il y a des demandes.

16 Ça fait que là, est-ce qu'on peut reprocher  
17 deux ans plus tard au Transporteur d'avoir été en  
18 écho avec les demandes de son client? La réponse  
19 c'est non, parce qu'on doit agir dans ces  
20 circonstances-là pour être capables d'accueillir  
21 les demandes de nos clients. Dans ce cas-ci de la  
22 charge locale. Alors, ça c'est 1.

23 Maintenant, quand on regarde à terme. Est-  
24 ce qu'il y a des charges? Vous avez le tableau qui  
25 vous a été présenté par, monsieur Talbot, puis

1 monsieur Picard. Est-ce qu'à terme il y a des  
2 charges? Est-ce que la demande semble se présenter  
3 à terme? Oui. Ça semble être le cas, parce que  
4 cette effervescence-là qui était présente il y a  
5 quelques années semble... À voir les « bulles », il  
6 y en a un petit moins. C'est un petit peu moins  
7 effervescent.

8           Alors, les bulles semblent se stabiliser,  
9 mais le Transporteur, lui, on déploie des actifs.  
10 Alors, à partir de ce moment-là, on voit qu'il y a  
11 une réflexion derrière aussi tout le travail que le  
12 Transporteur fait lorsqu'il met en place des  
13 nouveaux équipements, parce qu'on le voit et c'est  
14 ça toute l'utilité des travaux de l'approche du  
15 Transporteur. C'est de prendre une demande, de  
16 l'analyser, puis la voir dans son contexte. Puis on  
17 voit que cet actif-là va être utile. Va être utile  
18 à terme pour combler la croissance de la demande  
19 attendue, mais aussi utile pour toute la gestion de  
20 la zone qui va être en conversion dans les années à  
21 venir.

22           Puis aussi avec les tableaux, avec les  
23 animations qui étaient faites, on voit que dans la  
24 zone, les autres postes étaient en dépassement de  
25 la capacité limite de transformation. Capacité

1 locale de transformation. Alors, dans ces  
2 circonstances-là, je vous dirais encore une fois  
3 que le projet était peut-être issu d'une  
4 effervescence, mais on voit qu'il est très  
5 clairement utile à l'exploitation du réseau. Il va  
6 bénéficier à la clientèle qui est raccordée dans  
7 cette zone-là et aussi que la neutralité tarifaire  
8 va être tout à fait acquise.

9 (12 h 16)

10 Sur la recommandation 21A, on vous soumet  
11 que Hydro-Québec TransÉnergie, ça, c'est vraiment  
12 le... et ça aussi, c'est un suivi qui nous apparaît  
13 particulier, c'est... Dans un processus... Bon.  
14 vous avez entendu les discussions, la troncature,  
15 et caetera, puis qu'on a appelé quelqu'un pour voir  
16 quelle était la troncature, puis on n'a pas réussi  
17 à trouver ça.

18 Alors, c'est sûr que dans un processus à  
19 l'interne, on va... comme mettons une mise à jour  
20 de loi, on va avoir notre table des modifications  
21 puis on va voir à chaque année comment la loi a  
22 évolué, quel article a été changé, et caetera, puis  
23 on a l'historique sous notre article.

24 Alors, ça, c'est un travail que l'éditeur  
25 national fait là. L'éditeur national, il fait ça,

1 c'est son travail de gestion de suivre les mises à  
2 jour des lois puis de nous rendre un texte de loi  
3 refondu qui va avoir toutes les... Ça, c'est son  
4 travail de gestion à lui.

5 Alors, le travail de gestion du  
6 Transporteur, avec toute la rigueur qu'on a mis  
7 avec les ressources en contrôle, ça va être de  
8 documenté dorénavant tous ces changements-là. Mais,  
9 ça, c'est de la gestion interne. Ça nous appartient  
10 à nous. Les suivis qu'on va faire à la Régie  
11 pertinents pour vous, pour la fin de la  
12 détermination du taux de pertes applicable au  
13 réseau pour nos clients. Ça va être de vous  
14 déterminer dans le rapport annuel le taux de pertes  
15 précis de l'année en cause puis selon le cas, avec  
16 l'application de l'estimateur d'état, de vous  
17 donner les ajustements qu'on aura faits pour  
18 pouvoir en arriver à ce taux-là qui est raisonnable  
19 et qui va être le taux de l'année.

20 Alors, de suivre les méthodes de gestion  
21 qui vont être mises en place pour arriver à ce  
22 résultat-là, on vous soumet que c'est abusif. C'est  
23 pas dans le mandat de la Régie, je vous dis ça en  
24 toute gentillesse, affection, c'est pas dans le  
25 mandat de la Régie de suivre notre gestion au



1           quotidien. C'est à nous de le faire.

2                       Et là maintenant, vous avez la  
3           démonstration par les témoignages des gens de  
4           TransÉnergie que ce travail-là va se faire. Alors,  
5           dans ces circonstances-là, on vous soumet que c'est  
6           un suivi qui n'est pas requis.

7                       Permettez-moi une petite pause deux  
8           secondes. Deux petits mots, un en suivi de ce que  
9           je vous amenais sur les suivis liés à la gestion.  
10          Je vous dirais aussi que l'esprit d'un MRI devrait  
11          nous amener vers une... pas une limitation, mais à  
12          un moment donné il va falloir, je ne le sais pas,  
13          je vous le soumets là. Le Transporteur est dans un  
14          mode de réflexion de se contraindre sur des suivis  
15          ou de vous offrir des suivis qui sont vraiment  
16          arrimés à qu'est-ce que juridictionnellement  
17          parlant la Régie va se prononcer dans l'année.

18                      C'est sûr que, ça, c'est lié un petit peu à  
19          l'allégement au début, puis vous nous avez dit  
20          « bien, on a lu votre décision. » Il y a des  
21          affaires qu'on suit quand même là. Alors, on s'est  
22          redressé, on vous a donné un complément puis vous  
23          allez nous revenir.

24                      Mais, on comprend que la Régie a besoin de  
25          suivis, c'est tout à fait nécessaire. Mais, est-ce

1 qu'on doit calibrer, on doit les calibrer ces  
2 suivis-là pour s'assurer que, nous, on n'est pas,  
3 comment je voulais dire, que monsieur Verret et  
4 moi-même on ne devienne pas une « business » de  
5 suivis. C'est pas notre objectif.

6 Notre objectif, ce qu'on veut, c'est d'être  
7 présent ici, de vous offrir l'information, d'être  
8 en mesure de vous offrir toute l'information qui  
9 est requise pour les fins de déploiement de notre  
10 MRI. Surtout cette année, c'est incroyable on va en  
11 avoir déjà cinquante pour cent (50 %) de fait de  
12 notre premier MRI. Alors, c'est... c'est quand  
13 même...

14 Puis on est encore en train de se rattraper  
15 puis de se donner des idées sur des suivis. Je vous  
16 dis, je pense que collectivement on a un travail à  
17 faire là pour s'assurer que quand on se présente  
18 devant vous, on va travailler sur des enjeux, on va  
19 travailler sur des aspects, mais de se rajouter  
20 année après année des suivis, jusqu'à un certain  
21 moment donné, je ne sais pas jusqu'à quel point on  
22 se dessert.

23 Maintenant, dernier petit point que j'avais  
24 omis, je pense que c'était mon... sur les propos  
25 liés aux seuils et cibles de ce matin. Si ma langue

1 a fourchu là, je ne me suis pas lu puis je ne  
2 demanderai pas à monsieur Claude de me relire là,  
3 mais...

4 Mais, pour nous, la position de mon client,  
5 c'est la suivante, c'est : que selon nous, ce qui a  
6 été proposé par l'AHQ-ARQ ne semble pas cohérent  
7 avec la décision selon notre lecture. Alors, c'est  
8 notre position. On s'en remet à vous, mais c'était  
9 pas de dire qu'on était contre puis tout ça là.

10 Nous autres, selon nous, ça ne semble pas  
11 cohérent, mais encore une fois, c'est des exercices  
12 qu'on fait un petit peu rapidement.

13 (12 h 22)

14 Alors, sur ce j'aurais complété, à moins  
15 que vous ayez quelque chose à me demander encore,  
16 l'un de vous trois. Mais, en ce qui me concerne, ce  
17 serait complet. Si ce n'est, encore une fois cette  
18 année, de vous remercier de cette tribune. On y  
19 participe avec beaucoup de professionnalisme. Je  
20 remercie mes collègues. J'avais dit « fine lame »  
21 au début de la semaine. Alors, effectivement, ce  
22 sont des fines lames. On connaît également les  
23 efforts investis par les intervenants, mais les  
24 nôtres ne sont pas moindres et puis on est toujours  
25 des participants dynamiques à vos activités.

1 J'espère que vous serez en mesure de le constater.  
2 Puis on vous remercie, encore une fois, de la  
3 tribune. Merci de l'écoute et puis au plaisir de se  
4 revoir.

5 Il y a peut-être un petit mot. Les tarifs  
6 provisoires, on devrait vous déposer ça  
7 aujourd'hui.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Ah!

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Alors, vous devriez avoir ça. On n'avait pas  
12 l'intention de vous faire de mention sur l'annexe 4  
13 et l'annexe 5, voyons-les de façon prospective. Les  
14 parties se parlent. Alors, nous travaillons sur le  
15 « rate », entre guillemets, sur le chiffre. Et puis  
16 en ce qui concerne les annexes 4 et 5, bien celles-  
17 ci seront revues selon le cas, selon la décision  
18 qui suivra dans le futur. On ne pensait pas faire  
19 aucune mention de ça dans la demande. S'attacher  
20 seulement à la composante financière, si vous  
21 permettez, de la détermination du tarif.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Parfait. Vous m'enlever un suivi.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Ah! Bon. Bien, c'est bien.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 J'ai vu... je vous ai vue bondir « il me semble,  
5 j'ai oublié de quoi » là.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 J'ai une petite question. Je veux juste...

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Ah! Bon. Mes remerciements étaient trop tôt.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bien, non, non. C'est... on les prend toujours.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Je ne les referai pas. Si vous me permettez je ne  
14 les referai pas.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Il n'y a pas de problème. Alors... mais non, j'ai  
17 une question sur votre réplique, le bout, puis je  
18 veux juste m'assurer : est-ce que j'ai bien,  
19 compris que vous étiez d'accord ou si pas d'accord,  
20 neutre, concernant la solution mitoyenne pour les  
21 tableaux d'investissement ou j'ai mal compris?

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Ah! Non. Bien, écoutez, nous, de produire  
24 l'investissement seul, il n'y a pas de souci là.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K. Donc, si on enlève le montant total...

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Il ne faut pas que...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 ... c'était pas une bonne...

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Oui, c'est ça. Là on avait donné le total parce  
9 qu'on pensait que c'était plus parlant.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 O.K.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Mais, si vous voulez juste l'investissement, bien  
14 tout à fait, l'année prochaine, il n'y a pas de  
15 souci. Il n'y a pas de souci.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Mais là, la demande de l'AHQ-ARQ, c'était dans les  
18 prochains jours là, alors...

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Bien, écoutez, là...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Bien, en fait, à venir.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 ... le dossier est complété, on ne voit pas qu'est-  
25 ce que ça va apporter de plus à ce stade-ci, je

1           dois bien vous dire. Vous avez déjà les totaux, on  
2           est capable de faire les suivis avec l'année  
3           prochaine. Dans l'engagement 5, on a expliqué  
4           pourquoi on ne voulait pas le fournir.

5                       Je pense que, pour nous, c'est complet là,  
6           le dossier est complet selon nous.

7           LA PRÉSIDENTE :

8           Mais, sur « le dossier est complet », ça, c'est mon  
9           prochain suivi.

10          Me YVES FRÉCHETTE :

11          Ah! Bon.

12          LA PRÉSIDENTE :

13          Alors, j'ai quelques post-it, je m'excuse. Alors,  
14          selon mon compte, les sujets qui sont en suspens  
15          sont évidemment, bon, justement cette question du  
16          tableau balisage, investissement. Est-ce qu'on...  
17          est-ce qu'il y a ou pas ordonnance, on va y  
18          réfléchir et on vous revient là-dessus. Il y a la  
19          question de l'Aqueduc. On va attendre le document  
20          de...

21          Me YVES FRÉCHETTE :

22          Oui. C'est en train de se structurer, tout à fait.

23          LA PRÉSIDENTE :

24          ... madame Paquette.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Tout à fait.

3 (12 h 24)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Et donc il y aura probablement, ça aussi c'est en  
6 suspens, il y aura probablement une période de  
7 commentaires offerte.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Si vous me permettez, ça va être présenté sous  
10 forme d'engagement en réponse à un de vos  
11 questionnements. Ça fait que ça va être déposé.  
12 Alors, les gens y auront accès. Ça va être complet.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Et l'autre sujet, évidemment qui est en suspens,  
15 bon, on l'a mentionné, c'est les écarts de  
16 réception et de livraison.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Oui, c'est ça. Bien, ça, on va se revoir. Il y a  
19 des discussions qui vont... Comme je vous disais,  
20 il y avait à mettre en place un environnement de  
21 sécurité où les parties pouvaient discuter  
22 librement. En mon absence, c'est quelqu'un d'autre  
23 qui... Parce que je suis ici, il y a quelqu'un  
24 d'autre qui s'en occupe en ce moment. Alors, les  
25 gens vont...



1 LA PRÉSIDENTE :

2 Il n'y a pas de souci avec ça. La demande ou  
3 pourquoi on vous demande de nous informer, soit  
4 avant Noël, soit au retour des Fêtes, c'est parce  
5 que...

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Oui, pour la planification.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Pour la planification.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Je vous comprends très bien.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Parce que, effectivement, s'il y a des choses à  
14 ajouter en janvier, bien, l'audience de février va  
15 venir trop courte. Alors ça ira en avril. Je veux  
16 juste qu'on soit conscient...

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Est-ce que je peux vous offrir ma vigilance ainsi  
19 que celle de monsieur Verret et de madame Salhi sur  
20 ce sujet-là? On va vous tenir informé. On a déjà un  
21 suivi à vous faire suite à la Phase 2 pour les taux  
22 de pertes, comment sommes-nous à l'égard du  
23 règlement...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Vous enlevez mes post-it un après l'autre.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Bien, les miens sont roses. Je ne sais pas si ça  
3 vous a attendri. Mais bon, je fais des blagues.  
4 Mais ce que je veux vous dire, c'est que là-dessus  
5 on va vous le faire le suivi. Puis je peux vous le  
6 faire maintenant. Si vous préférez, je vais vous le  
7 faire sous forme écrite.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Bien, je préférerais que ce soit dans le 4058  
10 officiellement.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Parfait. Pas de problème.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Mais c'est juste pour vous rappeler, ne nous  
15 oubliez pas...

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Non. Je l'avais noté déjà.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 ... de nous informer.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Oui. C'est ça. Ça fait que, oui, comptez sur moi.  
22 Mais je peux vous donner un scoop. On n'a pas  
23 progressé vers une finalité mais on est très près  
24 dans un des deux cas. Ça fait que ça progresse  
25 bien. Mais vous aurez ça sous forme écrite. Puis,

1           oui, prenez notre engagement de vous revenir pour  
2           que la planification de l'audience qui va suivre  
3           pour sa suite pour les écarts de réception et de  
4           livraison, qu'on vous revienne. Ça va suivre un  
5           petit peu le tempo des échanges. Alors, je ne sais  
6           pas où ils en sont maintenant, mais je vous reviens  
7           dès que possible. Puis aujourd'hui, comme je vous  
8           disais, on devrait vous déposer la requête pour les  
9           tarifs provisoires.

10          LA PRÉSIDENTE :

11          Alors, je ne sais pas ce que le calendrier... C'est  
12          juste parce que vous savez, le calendrier  
13          réglementaire, est ce qu'il est.

14          Me YVES FRÉCHETTE :

15          Je vous comprends.

16          LA PRÉSIDENTE :

17          Alors je vous remercie beaucoup tout le monde.  
18          Merci de votre collaboration. Ça va mettre... On  
19          n'entre pas en délibéré via certaines suspensions,  
20          mais on vous indiquera à ce moment-là quand le  
21          délibéré officiellement débute. Alors je vous  
22          remercie beaucoup et puis je vous souhaite une  
23          bonne journée.

24          AJOURNEMENT.

25

---

1

2

SERMENT D'OFFICE :

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

7

moyen du sténomasque, le tout conformément à la

8

Loi.

9

10

ET J'AI SIGNE:

11

12

13

---

Sténographe officiel. 200569-7

14